



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.23

15 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 23e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 2 octobre 1992, à 15 heures

Président : M. GHAFOORZAI (Afghanistan)
(Vice-Président)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [111] (suite)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Sylla (Guinée)
- M. Fonseca (Cap-Vert)
- M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)
- M. Diria (République-Unie de Tanzanie)
- M. Matthews (Libéria)
- M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/47/442/Add.4)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/47/442/Add.4, qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Il contient une lettre qui a été adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général l'informant que, depuis la distribution de ses communications en date des 15, 18 et 22 septembre 1992, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend bonne note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. SYLLA (Guinée) : Il y a exactement 34 ans aujourd'hui, la Guinée accédait à l'indépendance. C'est dire toute la joie que j'éprouve, en ce jour anniversaire de mon pays, d'adresser à cette assemblée les chaleureuses salutations du peuple de Guinée, de son gouvernement et de son président, le Général Lansana Conte.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'au-delà de la tradition, je m'acquitte de l'agréable devoir de féliciter le Président de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que nos travaux aboutiront à des résultats tangibles tant sont évidentes son expérience personnelle et l'audience internationale de son pays.

Son prédécesseur, S. E. M. Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, avec lequel ma délégation a été heureuse de collaborer au sein du Bureau de la quarante-sixième session, voudra bien trouver ici l'expression de notre appréciation pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux de ladite session.

M. Sylla (Guinée)

S. E. M. Pérez de Cuéllar mérite aussi la haute estime de mon gouvernement pour avoir marqué ses deux mandats successifs du sceau de l'efficacité et du consensus.

Par la même occasion, je voudrais rendre hommage à notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros-Ghali, pour son dynamisme et ses nombreuses initiatives depuis son entrée en fonction.

L'"Agenda pour la paix" qu'il nous a présenté constitue une source d'inspiration précieuse pour la sauvegarde et la consolidation de la paix internationale. La diplomatie préventive qui y est préconisée est un mécanisme qui requiert l'appui de la communauté internationale.

Le Gouvernement guinéen salue chaleureusement l'admission de nouveaux Etats Membres, confirmant une fois de plus l'universalité des principes prônés par notre organisation.

M. Sylla (Guinée)

Bien des événements se sont produits depuis notre dernière session. L'humanité vit une ère d'espoir, mais aussi d'incertitude.

Certes, les promesses sont considérables, mais l'on ne semble pas avoir pris sérieusement conscience des périls. En effet, la nouvelle architecture du monde se dessine sur fond de pauvreté et de misère persistantes au Sud, par contraste avec le bien-être général du Nord.

Le paysage international comporte encore des zones d'ombre marquées de conflits avérés et potentiels. La transition vers l'ordre naissant soulève, pour les pays d'Europe orientale, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud, des difficultés dont la gestion exige de la communauté internationale sacrifices, lucidité et solidarité.

Aux enjeux politiques d'une importance cruciale, s'ajoutent les défis économiques et sociaux non moins importants. A l'évidence, la pauvreté sape la cohésion des Etats, engendre des déséquilibres profonds dans les pays en développement et met en danger le fondement même des droits de l'homme. Or, le premier droit de l'homme est le droit au développement dont dépendent tous les autres.

Il ne saurait non plus y avoir de développement sans une garantie des sources de revenu découlant des produits de base dont les cours échappent malheureusement aux pays en développement. Cette situation préoccupante constitue, pour le Nord aussi, un réel danger car elle est déjà l'une des causes du puissant flux migratoire du Sud en quête de prospérité.

A cela s'ajoute la crise de la dette extérieure des pays du tiers monde. Le remboursement du service de la dette exponentiellement croissant est en définitive un fardeau insupportable pour les économies déjà durement éprouvées par les déséquilibres de l'ordre économique mondial et par les calamités naturelles.

Après de multiples solutions préconisées, la communauté internationale doit enfin privilégier la croissance et le développement dans les pays pauvres, c'est-à-dire bâtir, sur les décombres de l'ancien ordre Est-Ouest, un ordre nouveau fondé sur les relations Nord-Sud plus dynamiques et plus novatrices. Un tel schéma pourrait prendre en compte, entre autres, le libre accès des produits d'exportation du Sud aux marchés des pays du Nord, l'accroissement des investissements et de l'aide publique au développement.

M. Sylla (Guinée)

Il est reconnu que l'amélioration de la situation en Afrique passe nécessairement par des réformes économiques, une gestion saine des affaires publiques et la participation populaire au développement. A cet égard, la plupart des pays ont entrepris des réformes profondes dans les domaines politique, économique et social. Mais les efforts entrepris au plan national, sous-régional et régional n'ont malheureusement pas bénéficié du soutien international attendu. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), qui avait suscité tant d'espairs, n'a pas donné les résultats escomptés. Les flux de capitaux du Nord vers le Sud ont été négatifs par rapport au mouvement des ressources du Sud vers le Nord.

Néanmoins, ma délégation se réjouit de l'adoption par les Nations Unies du nouveau programme de l'Afrique pour les années 90, programme qui accroîtra, je l'espère, l'impact de l'action de l'ONU dans le processus de développement économique et social.

Pour l'Afrique, le constat sans appel qui a été fait est que la relance et la diversification des activités économiques passent nécessairement par l'intégration sous-régionale et régionale. Dans cette optique, la création de la Communauté économique africaine permettra au continent de profiter de la complémentarité de ses ressources humaines, naturelles et financières en même temps qu'elle offrira les meilleures possibilités de tirer avantage des grands marchés internationaux.

Je dois souligner que l'Afrique est déterminée à remplir sa part de contrat pour atteindre tous les objectifs de développement définis dans le cadre de cette communauté. A cette fin, elle a besoin de l'appui constant de la communauté internationale.

Au nombre de nos préoccupations figure la situation en Afrique du Sud inscrite à l'ordre du jour de nos travaux depuis 46 ans. Alors que la communauté internationale semblait trouver un motif de satisfaction dans quelques progrès accomplis dans les négociations, les événements de Boipatong auxquels s'ajoutent les massacres délibérés survenus au Ciskei, le 7 septembre 1992, renforcent notre conviction que la fin de l'apartheid a été proclamée trop prématurément.

M. Sylla (Guinée)

La délégation guinéenne est d'avis que le Gouvernement sud-africain doit mettre un terme à l'escalade de la violence, libérer les prisonniers politiques, abroger la loi sur les homelands et les autres lois discriminatoires. Notre pays, par la même occasion, apprécie les recommandations de l'envoyé spécial du Secrétaire général et se félicite aussi du déploiement d'observateurs des Nations Unies qui aideront au renforcement des structures mises en place par l'accord de paix. La négociation est la seule solution viable. La communauté internationale doit encourager la reprise des pourparlers au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

La situation dans de nombreux autres pays africains reste préoccupante. Je pense tout d'abord au Libéria, pays frère et voisin, meurtri par une guerre intérieure ruineuse. Très tôt, les pays de l'Afrique de l'Ouest, regroupés au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), se sont solidairement engagés dans la recherche d'une solution négociée. Un plan de paix a été élaboré avec la participation constante de toutes les parties au conflit. Le récent sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO à Dakar a pris de nouvelles mesures pour conférer au plan de paix toute son efficacité. Mon gouvernement lance un appel à notre organisation mondiale, particulièrement au Conseil de sécurité, pour un appui sans réserve à l'application dudit plan.

Par ailleurs, il faut noter que plusieurs centaines de milliers de personnes ont fui le Libéria pour trouver refuge en Guinée, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. Rien qu'en Guinée, on dénombre près de 600 000 réfugiés dont les deux tiers sont des enfants. Les souffrances que ces êtres humains endurent méritent que des efforts supplémentaires soient consentis dans le cadre de l'assistance combien appréciable du Haut Commissariat pour les réfugiés.

Que dire de la Somalie en flammes, tenaillée par la famine et la sécheresse? Mon gouvernement estime que la paix ne peut revenir dans ce pays que si toutes les factions en conflit font preuve de volonté politique en acceptant le dialogue. Seule l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et définitif permettra aux Somalis d'engager des négociations sérieuses sur

M. Sylla (Guinée)

l'avenir de leur pays. En effet, il ne sert à rien de courir les forums internationaux pour une reconnaissance ou une consécration futile. Les frères somalis doivent accepter d'enterrer la hache de guerre pour aider la communauté internationale à les aider eux-mêmes.

En plus des enjeux politiques, le drame somali soulève d'épineux problèmes humanitaires pour la solution desquels des mesures d'urgence ont été efficacement mises en oeuvre grâce aux efforts conjoints du système des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de plusieurs pays et organisations non gouvernementales.

Quant à l'Angola, l'arrêt des hostilités et le dialogue établi entre les parties au conflit ont rendu possible le déroulement d'élections pluralistes.

Non loin de là, au Mozambique, les négociations de paix de Rome, ainsi que le récent accord intervenu au Botswana entre la RENAMO et le gouvernement de Maputo constituent une étape d'espoir sur la voie du dénouement de ce long et douloureux conflit.

La crise rwandaise fait l'objet de concertation entre les pays de la sous-région pour rétablir la stabilité et la sécurité. Les négociations directes entre le Gouvernement et le Front patriotique rwandais laissent entrevoir une lueur d'espoir pour mettre fin à un conflit meurtrier et renforcer les bases de l'unité nationale.

M. Sylla (Guinée)

Depuis bien des années, la crise du Moyen-Orient occupe une place importante dans les débats de notre organisation. Elle est encore l'une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales. La question palestinienne est au coeur de cette redoutable crise. Seul le rétablissement du peuple palestinien dans tous ses droits, sous l'égide de l'OLP, son unique et légitime représentant, peut déboucher sur une solution juste, globale et durable. Le Gouvernement guinéen exhorte les parties à poursuivre les négociations de paix. De même, il soutient toute autre initiative allant dans le sens d'un dégel rapide de la situation.

Quant au Cambodge, la mise sur pied d'un Conseil national suprême dirigé par le Prince Norodom Sihanouk met fin à une guerre très éprouvante et annonce l'aube d'une nouvelle période qui, je l'espère, sera caractérisée par un climat de tolérance et de coexistence pacifique.

En dépit des efforts déployés par la communauté internationale, des combats d'une rare violence déchirent les républiques de l'ancienne Yougoslavie. Les peuples de ces contrées voient quotidiennement se détruire le patrimoine historique qu'ils ont bâti des siècles durant. La pression internationale devra continuer à s'exercer de manière à faire valoir et respecter les droits de l'homme et la légalité internationale. Nous saluons les efforts de paix de la Conférence de Londres et de la récente Conférence au sommet des pays non alignés.

Quant à la question coréenne, ma délégation soutient le processus de réunification de la péninsule, d'où doivent être exclues les armes nucléaires. Mon gouvernement apprécie tous les efforts tendant à la réconciliation, à la non-agression, à l'échange et à la coopération entre les deux Corée pour leur réunification pacifique.

Aujourd'hui, les transformations qui s'opèrent dans le monde sont spectaculaires et rapides. Elles doivent avoir des retombées bénéfiques sur le processus de désarmement et de contrôle des armements. Si, au plan bilatéral, l'on enregistre la signature d'accords relatifs à la réduction ou à la destruction de certains types d'armes, au plan multilatéral, les négociations marquent le pas.

M. Sylla (Guinée)

La disparition de la bipolarité a tendance à rendre désormais incompréhensible une course insensée aux armements. Dans le contexte actuel, le risque de guerre n'est pas encore écarté en raison de l'existence d'arsenaux de destruction massive, en particulier nucléaires. C'est pourquoi la République de Guinée continuera de lancer un appel pressant en faveur d'un désarmement général et complet.

Ma délégation se réjouit des résultats appréciables obtenus s'agissant des négociations pour la signature d'une convention sur les armes chimiques. Cependant, les principales questions qui constituent la pierre angulaire du désarmement, à savoir l'interdiction des essais nucléaires, la course aux armements et la prévention d'une guerre nucléaire, n'ont pas connu la même évolution positive.

Par ailleurs, l'interaction étroite établie en 1987 par la Conférence internationale sur la relation entre désarmement et développement conserve toute son actualité, car une réduction des dépenses et budgets militaires peut impulser les activités économiques et industrielles dans les pays nantis, tout en confortant les efforts de développement économique et social des pays en développement.

Ces dernières années, les relations entre les Etats se sont élargies et diversifiées. Le multilatéralisme s'en trouve renforcé. L'importance numérique des Etats Membres de l'organisation universelle traduit de plus en plus la volonté d'engager une action intégrée et coordonnée à l'échelle internationale pour relever les différents défis, défis de la paix, du développement économique et social, et le défi de l'environnement.

C'est à ce niveau précis que les relations multilatérales doivent jouer un rôle important dans le modelage du nouvel ordre que l'humanité souhaite démocratique et générateur de prospérité pour tous. C'est dans cette voie du multilatéralisme que les pays non alignés se sont récemment engagés à Jakarta. Notre organisation devrait en tenir dûment compte dans les relations internationales futures.

L'ONU est en train de réaliser une oeuvre positive sur différents fronts, oeuvre qui lui confère une autorité incontestable, notamment dans le domaine du règlement des conflits. Jamais auparavant la paix n'avait recueilli un si fort consensus sur sa signification profonde.

M. Sylla (Guinée)

L'aspiration des peuples à la justice, à la sécurité et au mieux-être a déclenché partout un vaste processus de transformation sociale, perçu comme le signe évident d'un changement démocratique.

En République de Guinée, la transition démocratique se déroule pacifiquement. Les institutions constitutionnelles régies par le principe de la séparation des pouvoirs se mettent en place. Une quarantaine de partis sont en lice pour la conquête du pouvoir politique. Une cour suprême, détentrice du pouvoir judiciaire, veillera à la régularité des suffrages.

Les élections législatives, prévues pour décembre 1992, seront suivies immédiatement des présidentielles en 1993. Pour l'instant, le Gouvernement mène une politique cohérente de transition sur la base du dialogue et de la transparence.

En tout état de cause, la forme de la démocratie doit être adaptée aux réalités historiques, économiques, sociales et culturelles de chaque pays.

Résolument engagé dans l'oeuvre d'édification d'un Etat de droit, le Gouvernement guinéen appuie l'action de la communauté internationale en faveur de la promotion et du développement des droits de l'homme. C'est à ce titre que la Guinée salue la convocation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en juin 1993, et de la Conférence internationale sur l'enfant africain, prévue pour novembre 1992, à Dakar.

C'est le lieu de lancer un appel pressant à la communauté internationale tout entière, en particulier aux bailleurs de fonds, en vue du financement des différents programmes nationaux d'action élaborés dans le cadre de la Décennie en faveur des enfants.

Deux importants événements internationaux seront célébrés dans quelques jours par cette auguste assemblée, qui leur consacra des séances plénières : la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, et le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement.

Mon gouvernement, toujours sensible au sort de ces catégories sociales qui souffrent, leur consacre une part importante de ses efforts dans ses programmes nationaux de développement. Il fait siennes les mesures prises dans le cadre de la Décennie des personnes handicapées, ainsi que celles relatives au Plan d'action sur le vieillissement.

M. Sylla (Guinée)

Les stratégies et programmes de développement, pour être viables, doivent accorder une attention particulière au problème de l'environnement. C'est pourquoi ma délégation demande aux pays du Nord de participer pleinement au financement du Programme Action 21 défini et adopté à Rio pour la protection de l'environnement et pour le développement durable.

Une autre préoccupation majeure est la production, la consommation et le trafic illicite des stupéfiants. Pour juguler ce fléau, la répression policière, la destruction des plantations et la prohibition du blanchiment de l'argent de la drogue doivent être appuyées par la revalorisation concomitante des cultures de substitution.

La revitalisation du système des Nations Unies s'impose aujourd'hui comme un impératif catégorique. Il s'agit en particulier de l'élargissement du Conseil de sécurité en vue d'une participation à titre permanent d'un plus grand nombre de pays. Une telle réforme pourrait en outre rendre plus efficace et plus opérationnel le Conseil de sécurité, qui est si vital et qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là, à notre avis, un des aspects fondamentaux de la nécessaire démocratisation des relations internationales.

Le Gouvernement de la République de Guinée attache le plus grand prix au raffermissement du rôle des Nations Unies, au respect des principes de sa Charte, condition sine qua non de l'avènement d'un nouvel ordre fondé sur la justice pour tous, sur la paix, la prospérité et la solidarité internationale.

M. FONSECA (Cap-Vert) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Je voudrais commencer par féliciter M. Stoyan Ganev à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous sa direction, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

A son prédécesseur, M. Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation pour le dynamisme avec lequel il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session et pour ses efforts personnels en vue de renforcer le rôle de cet organe.

L'élection du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, est un motif de satisfaction particulière pour le Cap-Vert. Je suis certain que, sous sa direction, l'Organisation saura faire face à ses responsabilités à un moment où des changements fondamentaux se produisent sur la scène internationale pour instaurer un ordre mondial mieux adapté aux aspirations de l'humanité.

Je souhaite la bienvenue aux 13 nouveaux Etats Membres qui ont récemment été admis aux Nations Unies, et je suis sûr que cette admission enrichira la réflexion collective en vue de la recherche de solutions aux problèmes internationaux qui nous touchent tous. Le principe de l'universalité des Nations Unies prend ainsi tout son sens.

J'espère que les pays qui se trouvent toujours sous domination coloniale pourront eux aussi dans un avenir pas trop éloigné se joindre aux autres Membres de la communauté des nations représentée ici. Parmi ces territoires toujours sous occupation coloniale se trouve le Timor oriental. Des liens culturels et historiques nous lient au peuple de ce territoire toujours sous occupation étrangère.

J'espère que les négociations en cours entre le Portugal et l'Indonésie, sous l'égide du Secrétaire général et conformément au mandat dont il est investi par l'Assemblée générale, produiront des effets positifs et permettront au peuple du Timor oriental d'exercer, dans un avenir proche, son droit inaliénable à l'autodétermination.

L'Assemblée a salué avec enthousiasme la fin de la guerre froide qui a fait disparaître la menace d'une guerre nucléaire et à la politique de rivalité des blocs. Le Cap-Vert, comme beaucoup d'autres pays, a placé de grandes espérances dans la nouvelle ère que laisse présager la fin de la

M. Fonseca (Cap-Vert)

guerre froide. Une ère qui, nous l'espérons, sera dominée par la paix dans le monde, la coopération entre les pays, le respect global des droits de l'homme et des valeurs démocratiques ainsi que par des efforts redoublés dans le domaine du développement économique.

Si, d'une part, la fin de la guerre froide a suscité un climat politique international de grand optimisme en ce qui concerne notre avenir commun, elle a permis, de l'autre, de faire surgir au grand jour des conflits dont les effets négatifs nous préoccupent tous et qui consomment des énergies et des ressources tant nécessaires au développement économique et politique des pays, condition indispensable pour la réalisation des aspirations des peuples au progrès et au bien-être.

La redéfinition de la carte géopolitique et l'instauration de gouvernements démocratiques en Europe de l'Est constituent, sans aucun doute, un événement politique d'importance considérable et dont les effets positifs se font déjà sentir à l'échelle internationale. Cependant, les conflits ouverts qui semblent proliférer dans cette région du monde suscitent une inquiétude collective en raison de leur impact négatif sur la stabilité régionale et globale.

De même, les mouvements politiques vers la création de gouvernements démocratiques dans plusieurs régions du monde, principalement en Afrique, tout en anticipant, d'une part, l'émergence d'un nouvel ordre dans la vie des nations basé sur le pluralisme démocratique, la participation des populations dans la gestion de leurs pays et l'affirmation et le respect des droits fondamentaux des citoyens, s'accompagnent d'autre part le plus souvent de convulsions politiques internes et de conflits.

Les relations internationales actuelles sont donc dominées par l'optimisme et l'espoir d'un avenir meilleur pour tous que ces changements laissent augurer, mais en même temps, par la réalité politique actuelle que nous vivons dans laquelle les affrontements armés semblent occuper également une place dominante.

La situation tragique en Somalie est un exemple frappant des nombreux conflits nationaux qui ravagent le monde en ce moment.

Je pense qu'aujourd'hui, des conflits nationaux comme ceux de la Somalie méritent toute notre attention, compte tenu de la dimension des pertes de vies et de la destruction de biens matériels qu'ils entraînent, et de leurs répercussions sur la paix et la stabilité régionales et internationales.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Les Nations Unies doivent apporter à ces pays tout leur appui non seulement sur le plan humanitaire, mais aussi en s'associant aux efforts nécessaires pour rétablir l'harmonie politique interne et normaliser leur situation.

Dans le cas de la Somalie, le Gouvernement du Cap-Vert espère que toutes les forces politiques coopèreront avec les Nations Unies pour faciliter la distribution en temps opportun de l'aide humanitaire à la population éprouvée. Mon pays condamne toute résistance ou opposition au déploiement des forces des Nations Unies en Somalie, dont la présence dans ce pays est devenue nécessaire pour la prestation effective d'une aide humanitaire massive. J'espère que les Nations Unies procéderont rapidement à l'envoi d'une force supplémentaire de 3 000 hommes étant donné l'urgence de la situation en Somalie. Ce qui est en jeu, c'est la survie des populations. En l'absence d'assistance humanitaire, chaque jour qui passe entraîne la perte d'innombrables vies. Face à une telle calamité, l'ONU devra être ferme dans l'exécution de sa décision, même si elle est confrontée à la résistance de certaines factions.

M. Fonseca (Cap-Vert)

La situation en Bosnie-Herzégovine est un exemple de la triste réalité qui a cours aujourd'hui et qui semble créer un terrain favorable à l'éclosion de nombreux conflits, en dépit des tentatives de négociation pacifique. Indépendamment des efforts considérables déjà déployés dans divers organes, y compris le Conseil de sécurité, en vue de mettre fin au conflit qui fait rage sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie, et qui a affecté notamment la République de Bosnie-Herzégovine, aucun résultat tangible et durable n'a été obtenu jusqu'à présent.

Pour des raisons liées à la paix et à la stabilité politique dans une région aussi importante pour la sécurité internationale que l'Europe, et au respect que cette situation humanitaire exige de nous tous, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour rétablir la paix et des conditions normales dans ce pays.

Dans ce contexte, la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) peut et doit jouer un rôle positif. Chacun doit respecter strictement le principe de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine. Le conflit interne en Bosnie-Herzégovine requiert une solution fondée sur le respect de l'égalité des droits de tous ses citoyens et sur la satisfaction des aspirations légitimes des différentes communautés du pays.

Dans ces conditions, mon pays espère que la conférence de paix actuellement en cours, coparrainée par les Nations Unies et la Communauté économique européenne, produira des résultats satisfaisants dans le proche avenir.

Les affrontements armés, qui semblent survenir partout aujourd'hui, exigent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle gère plus énergiquement et plus efficacement ses responsabilités du maintien de la paix et de la stabilité. Ce rôle principal des Nations Unies revêt une importance particulière en tant que garantie indispensable de la préservation de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la sécurité des pays les plus petits.

Il incombe au Conseil de sécurité de s'acquitter de cette responsabilité principale de l'Organisation des Nations Unies de façon rapide, efficace, cohérente, impartiale et non équivoque, quels que soient les participants au conflit, et où qu'il survienne.

M. Fonseca (Cap-Vert)

A cet égard, je tiens à relever la pertinence des propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277), visant à renforcer la capacité d'intervention des Nations Unies dans la prévention et la gestion des crises internationales. Ces propositions méritent un examen approfondi. Ma délégation apportera sa contribution à leur analyse dans l'instance appropriée. La gravité des questions concernant la paix et la sécurité internationales exige un examen attentif de ces propositions, afin qu'elles soient appliquées rapidement.

L'Assemblée doit s'efforcer sans relâche de faire de la reconnaissance et du respect des droits de l'homme sous toutes leurs formes une question prioritaire de son ordre du jour. Les violations répétées des droits fondamentaux dans divers pays restent une réalité que la communauté des nations ne saurait tolérer. Aucun effort ne doit être épargné pour mettre fin aux abus qui sont toujours commis dans différentes parties du monde contre la dignité des êtres humains et leurs droits de l'homme fondamentaux.

Tout en reconnaissant la dimension multiforme des droits de l'homme, ma délégation ne partage pas l'approche fonctionnaliste de cette question, car les droits fondamentaux et les libertés individuelles sont essentiellement liés à la dignité de l'être humain et doivent, par conséquent, être reconnus inconditionnellement. C'est dans ce contexte que mon pays s'est prononcé pour le renforcement et l'amélioration des mécanismes de l'ONU pour la protection des droits de l'homme, chaque fois que leur violation, par son ampleur et son degré, devient intolérable.

Dès que les activités des Nations Unies dans le domaine de la protection des droits de l'homme entrent en conflit avec les principes de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, nous devons affronter la question avec le courage et l'imagination requis afin de trouver un compromis à mi-chemin.

Je tiens à cet égard à exprimer l'inquiétude qu'éprouve mon pays devant les pratiques xénophobes et racistes de certains pays. Le Cap-Vert est fier de recevoir des étrangers chez lui. Il nous est donc difficile de comprendre l'explosion de haine et de violence qui se déchaîne contre des étrangers et des travailleurs émigrés dans certains pays.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Une partie importante de la population de mon pays travaille et réside à l'étranger. La migration est à notre époque un phénomène universel qui, en quelque sorte, touche tous les pays. C'est une expression de solidarité entre les groupes et de leur aptitude à vivre en paix les uns avec les autres, indépendamment de leur origine ou de leur race. Des mesures fermes devraient être prises dans les pays d'accueil contre ceux qui ont recours à ces pratiques honteuses, car elles vont à l'encontre des règles fondamentales du monde civilisé que nous souhaitons tous édifier.

La situation économique des pays en développement ne s'est pas améliorée, malgré les efforts nationaux. La situation économique précaire dans laquelle ces pays se trouvent joue un rôle négatif dans la création et la consolidation des institutions démocratiques et offre un terrain favorable à la réapparition de conflits, qui empoisonnent l'harmonie sociale et troublent la paix et la sécurité des Etats.

Dans le passé, une réponse aux appels d'aide économique en faveur des pays en développement pouvait être considérée comme la simple expression d'un acte de solidarité humaine, mais, aujourd'hui, il est évident que la nécessité d'inciter tous les pays, développés et en développement, à s'attaquer aux problèmes du sous-développement reflète l'intérêt général que nous portons tous à la création de conditions objectives qui faciliteront la stabilité interne des nations et leurs relations harmonieuses.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Le problème du sous-développement est donc aujourd'hui une préoccupation mondiale partagée par tous ceux qui aspirent à la stabilité et à l'équilibre écologique de la planète. Aussi la solution à ce problème doit-elle être trouvée en commun par les pays développés et par les pays en développement.

Cette situation économique est plus précaire encore pour les pays en développement frappés par la sécheresse et la désertification. L'Afrique est le continent le plus sévèrement touché à cet égard. Les proportions énormes qu'ont prises dans le monde la sécheresse et la désertification et leurs conséquences désastreuses pour de nombreux pays en développement et le bien-être de leurs populations exigent un plan mondial si l'on veut surmonter cette catastrophe.

Il faut espérer à cet égard que la décision prise à la Conférence de Rio de créer un comité intergouvernemental pour négocier une convention sur la sécheresse et la désertification sera mise en oeuvre au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

En tant que pays gravement touché par la sécheresse et la désertification, le Cap-Vert espère que les négociations sur un tel instrument juridique seront couronnées de succès et que la rapide entrée en vigueur dudit instrument marquera un jalon dans la lutte contre ce problème grave.

De même, nous espérons que les importantes décisions prises à la Conférence de Rio auront un prolongement positif.

Le moment est venu pour nous de montrer par des actes que la Conférence de Rio a tiré un trait sur les négligences écologiques du passé. Espérons qu'elle servira de point de départ à une attitude nouvelle de la part des gouvernements, à un nouvel esprit de partage des responsabilités et de solidarité internationale pour la création d'un monde écologiquement plus sain, économiquement plus interdépendant et moralement plus juste.

Le monde subit actuellement des changements politiques, économiques et sociaux d'une ampleur sans précédent. L'Organisation des Nations Unies, en tant que forum permanent où sont examinées les questions économiques, politiques et sociales, devrait faire évoluer ses structures et ses procédures en fonction de ces changements afin de maximiser son potentiel et de renforcer sa capacité de relever des défis de plus en plus nombreux et variés.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Les efforts faits à cet égard pour rationaliser les travaux et les activités de l'Organisation des Nations Unies sont sans aucun doute louables et ils méritent notre appui. L'"Agenda pour la paix", présenté par le Secrétaire général à la suite de la réunion au sommet du Conseil de sécurité en janvier de cette année, donne une base solide à notre réflexion sur les questions touchant la réforme des Nations Unies. Nous espérons que les idées utiles contenues dans ce rapport seront encore développées dans le cadre du dialogue en cours pour faire en sorte que les Nations Unies répondent aux besoins de notre époque.

La nécessité d'un ajustement est déjà ressentie au niveau de certains organes de l'ONU. A dire vrai, depuis quelque temps les travaux de l'Assemblée générale ont pu donner l'impression d'avoir perdu de leur importance et que le prestige de cette dernière en a souffert.

L'Assemblée générale étant l'organe suprême des Nations Unies, où tous les pays Membres se font entendre et qui symbolise le caractère démocratique de l'Organisation, il importe qu'elle trouve le moyen de relancer ses activités et de retrouver son prestige perdu.

Il y a selon nous plusieurs moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale. L'examen de mesures visant à rationaliser ses travaux est un de ces moyens. La rationalisation devrait tendre à une refonte de son ordre du jour et à une révision de ses procédures, y compris la restructuration des débats en séance plénière et dans les différentes commissions pour éviter les doubles emplois et les répétitions inutiles.

D'autre part, il est important que chaque fois qu'une question inscrite à l'ordre du jour présente un intérêt mondial, elle puisse être examinée par l'Assemblée générale elle-même au lieu d'être soumise, comme une question à part, à l'examen d'une conférence internationale.

Récemment, on parle beaucoup de la nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité. Nous croyons que cette question devrait être examinée à la lumière de la nécessité d'adapter cet organe au rapport des forces aujourd'hui en présence dans le monde. Il est tout aussi important de prévoir un équilibre relatif de la représentation des différentes régions au sein du Conseil. Quels que soient les résultats, l'élargissement du Conseil de sécurité ne doit cependant pas se faire au détriment de l'efficacité des

M. Fonseca (Cap-Vert)

décisions que cet important organe est appelé à prendre en matière de paix et de sécurité.

D'autre part, les efforts faits actuellement pour rationaliser les travaux du Conseil économique et social devraient permettre d'améliorer la coordination des activités de différentes instances s'occupant de questions économiques et sociales, compte dûment tenu, bien entendu, de la nécessité de maintenir la décentralisation requise et de préserver le caractère particulier des fonctions de ces organismes. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de procéder à une étude approfondie des modalités de cette restructuration.

Nous vivons une période d'affrontements armés et de changements profonds sur la scène internationale. Mais nous vivons aussi une période qui nous offre une occasion unique et prometteuse de nouer des relations meilleures et plus pacifiques entre les nations pour édifier un avenir commun pacifique et prospère.

La tolérance, la solidarité et la promotion de valeurs universelles devraient constamment nous inspirer pour que nous fassions de cet avenir commun une réalité. Il nous faut tous, petits et grands pays, nations développées ou en développement, prendre conscience de notre intérêt commun et adopter les mesures qui s'imposent à cet égard.

M. NGUYEN MANH CAM (Viet Nam) : Qu'il me soit permis de prime abord d'adresser, au nom de la délégation du Viet Nam, mes vives félicitations à S. E. M. Stoyan Ganev, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, pour son élection à la présidence de cette quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu qu'il contribuera personnellement au succès de la présente session. Nous aimerions également exprimer notre appréciation pour la contribution remarquable faite par le Président de la précédente session, S. E. M. Samir Shihabi. Nous tenons en outre à souligner la haute opinion que se fait le Viet Nam des efforts dynamiques et inlassables déployés par le Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, au service de la noble cause de la paix, de la sécurité et de la coopération entre nations.

Je ne saurais manquer enfin de saluer chaleureusement les nouveaux Membres de notre grande famille de l'ONU.

Depuis la dernière session de notre assemblée générale, nous avons continué d'assister aux vastes et profonds changements à l'échelle mondiale, qui ont entraîné la désintégration de l'ordre international, né au lendemain de la seconde guerre mondiale et qui a duré pendant presque un demi-siècle. Avec la nouvelle conjoncture sont apparus de nouvelles possibilités, mais, également, des défis aigus à la paix, à la sécurité et à la prospérité de chaque nation tout comme à l'ensemble de la communauté internationale. Devant la perspective d'un recul de la menace d'une guerre de destruction nucléaire, qui ne pèse plus sur la tête de l'humanité comme une épée de Damoclès, les nations de la terre auraient pu croire pouvoir enfin vivre dans un monde pacifique, sûr, équitable et prospère, caractérisé par la coopération mutuellement bénéfique menée sur un pied d'égalité et l'application conjointe des progrès prodigieux de la révolution scientifique et technologique contemporaine au service du développement et du bien-être de chaque pays et de l'ensemble du monde.

Hélas, le panorama du monde actuel est loin d'être aussi radieux. Nous partageons pleinement l'évaluation faite par les dirigeants des pays non alignés telle qu'elle a été clairement exprimée dans le message de Jakarta du 6 septembre dernier :

"Le monde actuel est encore loin d'être un monde pacifique, prospère et sûr. Les litiges persistants, les conflits violents, l'agression et

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

l'occupation étrangères, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, la politique d'hégémonie et de domination, les conflits ethniques, l'intolérance, les nouvelles manifestations de racisme et de chauvinisme sont autant d'obstacles majeurs et dangereux à la coexistence pacifique entre nations."

Parallèlement au règlement de certains conflits régionaux, nous assistons à l'explosion de toute une série de nouveaux conflits dans plusieurs continents, y compris au sein même de l'Europe, continent où la paix et la stabilité semblaient établies grâce au mécanisme de coopération et de sécurité d'Helsinki. Dans les faits, des politiques de blocus, de coercition, de diktat continuent d'être appliquées par un pays ou un groupe de pays à l'égard de certains autres, rendant plus difficile et entravant ainsi le développement de ces derniers.

Le milieu économique mondial comporte également des éléments d'incertitude. Le rythme de croissance économique est tombé au niveau le plus bas depuis plusieurs années. Les symptômes d'une nouvelle crise financière qui pourrait ébranler l'ensemble du réseau monétaire international se font sentir. La tendance au renforcement du protectionnisme et l'impasse des négociations de l'Uruguay Round ne font qu'aggraver la situation économique de nombreux pays, en particulier des pays en développement. Plus préoccupant encore est le fossé qui se creuse inexorablement entre les pays industriels avancés et les pays en développement. L'on ne saurait rester indifférent devant la misère et la faim dont souffrent quotidiennement des millions d'hommes et de femmes à travers les continents. La famine qui sévit dans plusieurs pays, le plus gravement dans certains pays africains comme la Somalie et le Soudan, est une source de vive émotion et pose l'exigence d'une vaste assistance d'urgence de la part des autres pays du monde et des organisations internationales.

Face à de telles chances et à de tels défis, les Etats, les nations ressentent la nécessité impérieuse d'intensifier la coopération afin de promouvoir leur propre développement et, en même temps, de joindre leurs efforts pour régler ensemble les problèmes globaux et contribuer à l'avènement d'un nouvel ordre mondial plus sain et meilleur, fondé sur des relations internationales véritablement démocratiques, menées sur un pied d'égalité, dans le respect mutuel et à l'avantage réciproque pour les grands objectifs de paix et de développement.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

A cet égard, nous nous félicitons des résultats initiaux de la Conférence mondiale de Rio sur l'environnement, en particulier du Programme Action 21, et de leur portée pour la cause d'un développement durable. Toutefois, dans l'immédiat se pose la question de rassembler les ressources financières et technologiques nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

La dimension sociale, dont fait partie l'attention accordée à l'enfance, revêt la même signification à long terme vis-à-vis d'un développement durable que celle accordée à l'environnement. Comme le montre le rapport du Secrétaire général sur le suivi du Plan d'action adopté par le Sommet mondial pour les enfants, beaucoup a été fait en l'espace de deux ans mais notre engagement et notre action devraient s'avérer plus universels encore. Pour sa part, le Viet Nam a été le premier pays d'Asie à ratifier la Convention. Nous avons finalisé notre programme d'action national et venons de soumettre, dans les délais prévus, notre premier rapport national sur la mise en oeuvre de la Convention sur les droits de l'enfant.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

Sur la toile de fond de l'évolution mondiale, l'Asie et le Pacifique offrent un reflet assez net des caractéristiques du monde actuel. Plusieurs pays ont su mettre à profit les chances qui s'offraient pour s'assurer un développement rapide. Par contraste, un nombre non négligeable de pays sont toujours enlisés dans le sous-développement, le manque et la pauvreté. De pair avec la tendance à la coopération, subsistent un certain nombre de germes latents de conflit.

Nous constatons avec satisfaction que l'Asie du Sud-Est s'engage actuellement dans une ère nouvelle porteuse de riches promesses de paix et de prospérité. Les rapports bilatéraux, autrefois fort complexes, ont été et continuent de se normaliser, le mouvement vers la coopération et l'intégration régionales aux fins d'assurer stabilité et développement s'affirme avec vigueur. Des rapports de bon voisinage, la confiance et la compréhension mutuelles s'établissent pas à pas entre pays de la région. C'est une évolution de signification historique dans les relations internationales en Asie du Sud-Est, auparavant foyer de tension et de guerre durant près de 50 années consécutives. Toutefois, tout comme dans de nombreux autres endroits du monde, il subsiste entre les Etats de l'Asie du Sud-Est et des alentours, des facteurs sous-jacents de déstabilisation légués par le passé ou nés d'événements récents, en particulier ceux relatifs aux frontières territoriales, sur terre ou sur mer. Ceci suscite la préoccupation des divers pays au sein et à l'extérieur de la région concernant un danger de déstabilisation dans cette zone importante du monde.

Nous considérons que la sécurité mondiale est une et indivisible, ceci à l'échelle du globe tout comme de chaque région. La sécurité ne sera assurée en Asie du Sud-Est que si la sécurité de chaque pays de la région l'est, étant entendu qu'il s'agit d'une sécurité à multiples égards : militaire, politique, économique. Dans ce but, de nombreuses initiatives et propositions de nature positive ont été avancées par les pays de la région : la ZOPFAN - Zone de paix, de liberté et de neutralité -, l'AFTA - Zone de libre-échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) -, la Déclaration de Manille du 22 juillet 1992, de l'ANASE, l'EAEG, de la Malaisie - Groupement économique de l'Asie orientale -, le Forum de coopération sur la mer de l'Est, de l'Indonésie, et les sept principes visant à régir les relations entre pays de l'Asie du Sud-Est, énoncés par la République démocratique populaire lao.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

Ces initiatives et propositions ont contribué et continuent de contribuer de manière importante au renforcement de la compréhension mutuelle, à la consolidation de la confiance réciproque et à la promotion de la coopération régionale.

Concernant les problèmes récemment survenus dans la mer de l'Est, il convient d'y trouver une solution satisfaisante, par voie de négociations pacifiques, sans recours à la force ou à la menace de la force, autrement dit sur la base de principes fondamentaux acceptables pour toutes les parties concernées, faute de quoi la situation pourrait prendre une tournure négative et complexe.

Pour sa part, le Viet Nam, tout en étant résolu à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, prône le règlement de tous les différends par un dialogue entre parties concernées, en vue de parvenir ensemble à une solution satisfaisante. En attendant une telle solution, il fera preuve d'un maximum de retenue et s'abstiendra de tout acte pouvant porter préjudice aux efforts pour créer la confiance et réduire la tension dans les rapports intrarégionaux, espérant que les autres parties concernées feront de même.

Nous sommes persuadés qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre, tout différend, aussi complexe soit-il, pourra trouver une solution satisfaisante. Dans cet esprit, nous tenons à réitérer ici notre plein accord avec les quatre principes énoncés dans la déclaration de l'ANASE du 22 juillet dernier, comme base pour le règlement des litiges et pour assurer la sécurité en mer de l'Est, à savoir :

Premièrement, toute question de souveraineté et de juridiction relative à la mer de l'Est sera résolue par des moyens pacifiques, sans recours à la force;

Deuxièmement, les parties concernées feront preuve de retenue, afin de créer une atmosphère propice au règlement de tout différend;

Troisièmement, les possibilités de coopération dans la mer de l'Est seront étudiées sans préjudice pour la souveraineté et la juridiction des pays directement intéressés dans la région;

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

Quatrièmement, les principes énoncés par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est seront appliqués comme base pour l'établissement d'un code de conduite international dans la mer de l'Est.

Les discussions fructueuses menées dans un esprit de coopération constructive, sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel entre le Viet Nam et la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande respectivement, sur les questions concernant la mer de l'Est, démontrent que c'est là le meilleur moyen pour le règlement des problèmes nés des rapports entre pays de la région.

Les pays de la région et la communauté internationale soutiennent la mise en oeuvre des Accords de Paris sur le Cambodge en vue d'édifier un Cambodge pacifique, indépendant, neutre, vivant dans la concorde nationale, entretenant des rapports d'amitié avec tous les pays et contribuant à la paix et à la stabilité régionales. Toutefois, nous partageons l'inquiétude de la communauté internationale au vu des entraves qui sont opposées au processus de mise en oeuvre des Accords de Paris et nous appelons les parties concernées à coopérer pour la pleine et stricte exécution de ces accords.

Pour sa part, le Viet Nam, en tant que signataire des Accords de Paris, affirme son respect rigoureux et son entière exécution des dispositions relatives au Viet Nam, comme prévu par ces accords. En même temps, nous dénonçons les actes d'ostracisme et de persécution à l'encontre des résidents vietnamiens au Cambodge et rejetons catégoriquement les allégations fallacieuses à l'égard du Viet Nam, allégations qui n'ont pour but que de cacher le sabotage des Accords de Paris par leurs auteurs.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

La globalisation de la vie économique internationale et la tendance à la restructuration économique exigent nécessairement la réforme et la vigoureuse participation des économies nationales, dont celle du Viet Nam, à la division internationale du travail, à la coopération économique et au commerce mondial. Au cours des cinq années passées, du fait de la ligne juste qui a été poursuivie et des efforts hors de pair de notre peuple, l'oeuvre de réforme et de renouveau au Viet Nam s'est réellement intégrée à la vie des Vietnamiens, avec des résultats préliminaires mais d'une grande importance dans tous les domaines de la vie sociale. Toutes les capacités des divers secteurs de l'économie sont libérées et multipliées et s'y ajoute la coopération élargie avec l'extérieur, ce qui a amené des changements visibles dans la physionomie économique et sociale de notre pays qui se trouve ainsi en position pour aller de l'avant.

Néanmoins, la vie pose toujours des exigences nouvelles. De pair avec la réforme économique qui est la pièce centrale, nous intensifions en même temps la réforme et le renouveau politiques. Ce sont là les deux faces d'un processus unique qui ont un impact réciproque et se stimulent l'une l'autre. La réforme politique vise à élargir les libertés démocratiques du citoyen dans tous les domaines, à remanier la structure politique et à bâtir un Etat de droit réellement du peuple, par le peuple et pour le peuple. La nouvelle Constitution promulguée en avril de cette année représente à la fois une manifestation concrète et une institutionnalisation de ce processus de réforme. Un des éléments essentiels de cette nouvelle Constitution est de garantir le strict respect des droits fondamentaux du citoyen. Nous inspirant de la pensée maîtresse de la Déclaration d'indépendance du Viet Nam de 1945, selon laquelle "toutes les nations du monde naissent égales, chaque nation ayant le même droit à la vie, au bonheur et à la liberté", nous estimons que chaque Etat, chaque nation, oeuvre pour l'idéal de démocratie et de liberté par sa propre voie, de manière créatrice et non pas par une approche stéréotypée ou doctrinaire, encore moins selon un modèle imposé de l'extérieur. Chaque nation jouit du droit sacré de choisir elle-même son régime socio-politique, de se tracer son propre chemin de développement et de résoudre elle-même ses propres affaires en conformité avec ses traditions historique, culturelle et sociale. L'on ne saurait accepter l'imposition

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

des critères d'un pays en matière de démocratie et droits de l'homme à un autre pays et l'on saurait d'autant moins accepter qu'une nation puisse s'arroger le droit de juger vis-à-vis d'une autre nation.

En application de sa politique extérieure de large ouverture, de diversification et de multilatéralisation de ses relations internationales, dans les temps récents le Viet Nam a renforcé et élargi ses rapports avec de nombreux pays dans le monde sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, de l'égalité et du bénéfice réciproque. Nous attachons une particulière importance à l'amélioration et au renforcement des rapports d'amitié et de coopération avec les pays de la région et tenons à contribuer activement à la création d'un Sud-Est asiatique de paix, de stabilité, de coopération et de développement. Les relations entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Viet Nam se sont engagées dans une phase entièrement nouvelle. L'accession de notre pays au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, signé à Bali en 1976, et son assomption du statut d'observateur de l'ANASE permettent aux rapports d'amitié et de coopération entre le Viet Nam et l'ANASE de progresser vers un nouveau stade qualitatif. Les relations entre le Viet Nam et la Chine ont été normalisées sur la base des cinq principes de coexistence pacifique, en conformité avec le désir et les intérêts des deux peuples ainsi qu'avec la tendance régionale à la paix, à la stabilité et au développement. Nous sommes persuadés que ces intérêts fondamentaux aideront les deux pays à résoudre de manière satisfaisante les questions en suspens et les problèmes nouvellement surgis dans leurs rapports mutuels par voie de négociation pacifique sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et des intérêts légitimes de chaque pays.

Notre politique étrangère veille à combiner continuité et dynamisme dans nos rapports avec tous les pays grands comme petits. Nous travaillons à consolider et à renouveler les liens traditionnels avec les pays amis et les pays non alignés et continuons d'accorder solidarité et soutien à la cause des peuples palestinien et sud-africain et des nations en lutte pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social. Nous continuons à faire avancer les rapports existants avec les pays des divers continents tout en nous employant à jeter des ponts vers des régions avec lesquelles nous

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

n'avions auparavant que de rares contacts, comme tout récemment avec des pays du Pacifique austral, du Golfe et de l'Amérique latine. La normalisation des relations entre le Viet Nam et les Etats-Unis ne sera pas bénéfique seulement pour les peuples de ces deux pays mais encore pour la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est. Nous avons tourné la page de l'histoire passée et regardons vers l'avenir; dans cet esprit et partant d'une politique humanitaire, nous avons fait tout le possible pour coopérer fructueusement avec les Etats-Unis dans le règlement de la question des Américains portés disparus dans la guerre au Viet Nam. Nos efforts constructifs et notre bonne volonté ont été salués par l'opinion publique américaine et reconnus par l'Administration des Etats-Unis.

Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui le multilatéralisme, incarné en particulier par les Nations Unies, occupe une place de plus en plus significative. Toutefois, il convient de déterminer la ligne de partage et la corrélation appropriées entre la dimension multilatérale et la dimension nationale. Il faudrait souligner à cet égard que l'isolationnisme est dépassé mais que la souveraineté nationale ne cessera pas d'être une valeur sacrée que tout pays, qu'il soit grand ou petit, est résolu à défendre.

L'évolution du monde au cours de l'année passée rend plus impérieuse encore l'exigence de démocratisation de la vie internationale et des rapports entre Etats, y compris celle des institutions multilatérales, en particulier des Nations Unies. Dans la nouvelle conjoncture, la composition du Conseil de sécurité et la corrélation entre celui-ci, l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'ONU devraient refléter la réalité d'un monde qui a radicalement changé par rapport à l'époque où les Nations Unies ont vu le jour et même par rapport à ce qu'il était il y a quelques années seulement.

M. Nguyen Manh Cam (Viet Nam)

Nous partageons l'avis que la composition du Conseil de sécurité devrait être réexaminée et élargie et la représentation des pays en développement dûment prise en compte, de manière à traduire pleinement le principe d'égalité des Membres de notre organisation et à assurer que la voix du plus grand nombre soit dûment écoutée dans la solution des questions d'importance majeure pour la communauté internationale. Un remaniement et un renouveau de notre organisation mondiale s'imposent si nous voulons que les Nations Unies deviennent réellement un instrument multilatéral efficace dans le maintien et la défense de la paix, la contribution à la solution des problèmes globaux et en particulier dans l'édification d'un nouvel ordre international plus sain, plus juste et qui soit véritablement notre oeuvre commune.

Dans le cadre de sa politique extérieure d'indépendance souveraine, de paix, de coopération et de large ouverture, le Viet Nam fera tout son possible pour contribuer avec dynamisme aux activités des organisations et enceintes multilatérales, faire avancer le processus de son intégration dans la communauté internationale et dans l'économie mondiale, et joindre ses efforts à l'oeuvre de création d'un nouvel ordre international de justice et de raison, répondant vraiment à l'attente légitime de la communauté des nations.

M. DIRIA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes venus ici pour renouveler notre foi et notre confiance dans l'Organisation mondiale. D'une certaine façon, tout particulièrement pour nous, en Afrique, l'Organisation des Nations Unies occupe une place unique. C'est la première fois depuis la naissance des Nations Unies en 1945 que l'Organisation est dirigée par un Secrétaire général originaire d'Afrique. La délégation tanzanienne félicite M. Boutros Boutros-Ghali de son élection bien méritée. Les Nations Unies ont pris beaucoup d'importance parce que ce changement dans la direction des Nations Unies s'est produit à un moment où les changements intervenus dans le système international ces dernières années ont obligé tous les pays à réexaminer leurs positions et leurs politiques habituelles.

Je félicite le Président de son élection en cette ère de changement. Sa riche expérience, son savoir-faire et son dévouement non seulement sont un atout précieux pour la quarante-septième session, mais témoignent éloquemment des capacités de son propre pays, la Bulgarie, avec lequel la Tanzanie entretient d'excellentes relations. Je suis convaincu qu'il fera honneur à ce

M. Diria (Tanzanie)

poste, lui apportant prestige et impartialité. Son prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi de l'Arabie saoudite, a présidé la quarante-sixième session avec une grande habileté. Ma délégation s'associe aux expressions de reconnaissance qui lui ont été adressées.

Dans toute histoire humaine, il y a des conjonctures historiques qui distinguent une période d'une autre. La période de cinq ans qui s'est écoulée entre 1987 et 1992 sera considérée comme une période importante dans l'histoire du monde. Cette période a coïncidé avec la fin de la guerre froide et a été témoin de l'expansion des frontières du système international, à la suite de la naissance de 21 Etats supplémentaires au cours de la seule période 1991-1992. Je suis très heureux de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation.

La nature des gouvernements a été transformée par une démocratisation accrue de leurs ordres politiques internes; les structures du pouvoir et de l'influence dans le monde ont été modifiées par la désintégration de l'Union soviétique. Ces événements exigent la transformation du schéma des interactions diplomatiques, en particulier au sein des Nations Unies, ainsi que la refonte de la structure de base qui sous-tend le système international de façon que le nouvel ordre naissant puisse être fondé sur le droit plutôt que sur le pouvoir, sur la justice plutôt que sur l'opportunité.

Rétrospectivement, le paysage politique du système international a été profondément et positivement modifié au cours des cinq dernières années. Mais cela a également donné lieu à de nouvelles instabilités, à de nouveaux défis à la paix et la sécurité internationales, à de plus grandes incertitudes - notamment pour les pays en développement - et à d'autres risques de conflits armés, comme en témoignent les tueries au Libéria, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie. Ces conflits mettent en péril la vie même de la civilisation humaine.

La quarante-septième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment critique : nous nous trouvons entre deux mondes - l'un qui est mort, et l'autre ne peut pas naître. Nous sommes menacés par les dangers de l'unipolarité, de la décadence économique dans les pays en développement, les dangers écologiques dans les pays développés, et la persistance des vieilles injustices en Palestine et en Afrique du Sud.

M. Diria (Tanzanie)

Ce diagnostic de l'état du monde s'applique aussi bien à la situation mondiale contemporaine qu'aux situations régionales. Sur la scène mondiale, une période de conflits anciens et intenses entre l'Est et l'Ouest a cessé avec la fin de la guerre froide. En conséquence, l'ordre établi a été remplacé par un avenir encore mal défini. Au niveau régional, les résultats sont tout aussi ambivalents. Par exemple, en Afrique du Sud, récemment encore, les progrès réalisés au cours de ces deux dernières années dans l'élimination de l'apartheid ont soudainement paru sur le point d'échouer, tandis que le régime d'apartheid non seulement ne décroche pas mais continue même d'entretenir la violence dans les townships et refuse de satisfaire les principales exigences de l'African National Congress, du Pan Africanist Congress et des autres forces démocratiques.

Si on regarde les zones de conflit, il semble que, tout à coup, la fin de la guerre froide ait été remplacée par une sorte d'Etat hobbesien dans lequel les peuples et les nations sont perpétuellement en conflit et en compétition pour des questions de terre, de ressources, de nourriture, de travail et de marchés.

Rien que ces deux dernières années, plusieurs Etats africains ont connu des conflits intérieurs, qui ont résulté en lourdes pertes humaines, en termes de victimes et de bouleversements; en coûts matériels directs, en termes de dégâts matériels et en occasions perdues. Les Etats voisins aussi ont payé un lourd tribut par les efforts qu'ils ont déployés pour renforcer leur sécurité sur les frontières communes, s'occuper des réfugiés et détourner l'attention de leurs gouvernements des efforts de développement pour se consacrer à la gestion des crises liées aux guerres, aux conflits armés et à l'insécurité.

M. Diria (Tanzanie)

Bref, ces conflits ont contrecarré les efforts africains en vue d'un redressement économique et d'une transformation pacifique vers un ordre démocratique. Ainsi, tout en encourageant l'Afrique à transformer ses systèmes politique et économique, les pays développés ont le devoir moral et historique d'aider le continent à poursuivre une politique de développement durable à l'échelle humaine. Cette assistance permettra à l'Afrique de poursuivre un développement véritable et de se débarrasser de l'une des principales causes de conflits internes.

Au cours de l'année écoulée, c'est en Tanzanie qu'ont eu lieu les efforts de médiation dans le conflit au Rwanda, auxquels elle a aussi participé. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais ont réussi à imposer un cessez-le-feu pour ouvrir la voie vers une solution politique durable. La Tanzanie voudrait les féliciter de cet important progrès et rendre hommage au Président et au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, aux Etats voisins et aux autres pays qui ont contribué à ces efforts.

L'Angola et le Mozambique ont traversé de longues périodes de conflit interne. Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, l'Angola a organisé avec succès la tenue cruciale d'élections générales pluralistes, et le Mozambique a récemment signé une déclaration commune avec la RENAMO. Ces événements détermineront les efforts vers la paix et la sécurité dans les deux pays. La Tanzanie félicite les Gouvernements et les peuples d'Angola et du Mozambique pour s'être engagés sur la voie de la réconciliation et du compromis.

Malheureusement, l'optimisme résultant de la situation en Angola et au Mozambique ne peut s'appliquer aux problèmes ardues du Moyen-Orient. Depuis la Conférence de Madrid, plusieurs séries de pourparlers ont eu lieu. Au moins deux obstacles majeurs ont empêché la réussite des négociations : le refus d'Israël d'accepter une délégation palestinienne composée de membres de l'Organisation de libération de la Palestine, et le refus juif de geler les colonies de peuplement dans les territoires occupés.

Les efforts de médiation ne sauraient aboutir tant que les Palestiniens, qui sont une des parties, continueront de se voir refuser la légitimité. La Tanzanie appuie certes tous les efforts de la communauté internationale pour

M. Diria (Tanzanie)

régler le conflit au Moyen-Orient, mais le processus de médiation doit être fondé sur l'égalité présumée des parties au conflit. Une médiation réelle doit également résulter d'un consentement clair et d'une représentation valable de toutes les parties au conflit.

Ce qui a été dit des conflits régionaux s'applique également à l'environnement. Comme nous l'avons vu lors du Sommet planète Terre tenu à Rio de Janeiro, l'humanité doit faire face maintenant à l'une des plus graves sources d'insécurité, la dégradation écologique de la planète elle-même. Les asymétries dans le développement non durable et l'industrialisation, le développement économique et la politique en matière de ressources sont au coeur du débat sur l'environnement.

La Tanzanie, comme la plupart des autres pays en développement, a quatre soucis majeurs dans le domaine de l'environnement : l'espace écologique, la croissance dans le domaine de l'environnement, l'imposition de conditions en matière d'environnement et la démocratie écologique. Pour expliquer ces questions, nous entendons souligner que les pays développés doivent réduire la pression exercée sur l'environnement par des mesures correctives permettant aux pays en développement, y compris la Tanzanie, de s'assurer un espace écologique propice à l'industrialisation.

La croissance dans le domaine de l'environnement, c'est-à-dire l'approvisionnement en ressources nécessaires pour relever le niveau de vie, est indispensable pour éliminer la pauvreté.

L'imposition de conditions en matière d'environnement doit être totalement supprimée. Sans ignorer les rapports entre la technique et la dégradation de l'environnement, les conditions actuelles imposées à la fourniture d'assistance extérieure tendent à détourner l'attention des véritables questions qui entravent les efforts de développement. Les pays en développement ne sont responsables que d'une petite partie des pressions exercées sur l'environnement mondial.

La démocratie écologique fait référence à la participation des pays en développement à la prise de décisions au sein des institutions multilatérales concernant le financement d'activités en faveur de l'environnement. Un autre élément de la démocratie écologique est d'assurer que la question du développement économique ne soit pas subsumée dans les questions de

M. Diria (Tanzanie)

l'environnement. Par conséquent, la communauté internationale, après le Sommet historique planète Terre tenu à Rio de Janeiro, aura pour tâche de regrouper judicieusement les politiques écologiques avec celles du développement social et économique.

La Tanzanie espère qu'une commission de haut niveau sur un développement durable sera créée au titre de l'Article 68 de la Charte.

La période allant de 1987 à 1992 pourrait être considérée comme une période extraordinaire, une qui a ouvert des perspectives pour affronter et surmonter les anciennes et les nouvelles instabilités, ainsi que les défis posés à la paix et à la sécurité. Typiques de la période de transition dans le système international, les négociations, en tant qu'instrument de rétablissement de la paix et d'élaboration de politique, ont acquis une importance nouvelle dans le règlement de questions anciennes et nouvelles.

En effet, le débat au sein des Nations Unies pendant les deux dernières sessions de l'Assemblée générale a été dominé par un thème : l'occasion sans précédent créée par la fin de la guerre froide de créer un nouvel ordre mondial. Il ne fait aucun doute que la fin de la rivalité entre les superpuissances a contribué sensiblement à la fin d'un certain nombre de conflits, y compris ceux en Afghanistan, en Angola, au Cambodge et en Namibie. Cette occasion historique a facilité une participation accrue des Nations Unies aux activités de maintien de la paix et de rétablissement de la paix dans de nombreuses régions du monde.

Cependant, un nouvel ordre doit être fondé sur les rapports entre la liberté et le développement, la justice, la paix, la sécurité et la démocratie au sein des nations et parmi les nations. De temps immémorial, les philosophes ont rappelé aux praticiens que la primauté de la liberté de l'homme n'est possible que dans la société et par la société seulement, et une fois que les inégalités et les injustices structurelles ont été éliminées.

Tout nouvel ordre mondial doit être fondé sur le plus grand bien et une garantie d'égalité et de liberté pour tous. Il doit être fondé sur un véritable maintien de la paix et de la sécurité dans le sens large de la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la promotion de la paix. Car on peut maintenir la sécurité sans

M. Diria (Tanzanie)

nécessairement maintenir la paix, étant donné que la première peut n'exiger que des mesures qui maintiennent le statu quo, tandis que la seconde peut exiger des mesures visant à modifier la situation existante. Tandis que la sécurité signifie l'absence de violence directe, la paix est centrée sur l'absence de violence structurelle découlant des inégalités et des injustices institutionnalisées. Cette approche est une condition sine qua non pour le développement, la démocratie et la justice en particulier, et pour la paix et la sécurité en général.

M. Diria (Tanzanie)

L'élaboration d'un nouvel ordre mondial doit commencer par la réforme de l'Organisation des Nations Unies et reconnaître un rôle important à des organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Mouvement des pays non alignés. Le rôle de l'ONU doit être revu pour qu'elle devienne un instrument d'émancipation qui libère du sous-développement, de l'injustice, des inégalités et de la domination politique. Elle doit être le fer de lance tant de la démocratie et de la liberté en général que de la capacité économique de jouir véritablement de cette liberté.

Je réitère ici que l'ONU et, plus particulièrement, le Conseil de sécurité doivent être réformés car ils se fondent sur une notion désuète de la paix et de la sécurité internationales. La préservation de la paix et de la sécurité ne peut plus être conçue exclusivement en fonction de la notion traditionnelle de rétablissement et de maintien de la paix; elle ne doit pas non plus relever de la compétence exclusive du Conseil de sécurité. L'ensemble de la communauté internationale est également tenu par une obligation économique, sociale et morale.

Les conflits tragiques de Bosnie-Herzégovine et de Somalie montrent que les méthodes traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies ne sont plus adaptées. Lorsque la survie même de l'humanité est en jeu, lorsque les accès de violence atteignent une fréquence et des proportions qui menacent jusqu'à la trame de la civilisation humaine, et lorsque les conflits ethniques risquent d'exiger une intervention de l'extérieur, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies doit réagir rapidement et avec détermination.

La Somalie est un exemple typique. Ma délégation demande à toutes les parties concernées par le conflit de faire preuve de retenue, d'aider à faciliter la distribution de l'assistance humanitaire et de former un gouvernement de réconciliation nationale. La Tanzanie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes et certains gouvernements, dans la fourniture d'une aide humanitaire et dans la recherche d'une solution politique en Somalie.

M. Diria (Tanzanie)

En janvier dernier, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'étudier et de recommander les moyens de renforcer et de rendre plus efficace la capacité de l'ONU dans les domaines de la diplomatie préventive, ainsi que du rétablissement et du maintien de la paix, conformément à la Charte des Nations Unies. La Tanzanie félicite le Secrétaire général de sa réponse rapide, complète et source de réflexion.

Tout système international durable doit reposer sur un régime juridique bien fondé qui oblige au respect et à l'application du droit sur les plans national et international et prévoit un modèle d'interaction démocratique. C'est pour cette raison qu'il y a lieu d'appuyer la Déclaration de l'Assemblée générale faisant des années 1990 à 1999 la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Cette déclaration est un témoignage clair des efforts concertés de l'Organisation dans le domaine juridique pour faire avancer la recherche d'un nouvel ordre mondial. Le Secrétaire général a mis en évidence l'importance de cette question en recommandant une utilisation beaucoup plus efficace de la Cour internationale de Justice, y compris l'acceptation de sa juridiction obligatoire.

Ceci dit, un régime juridique mondial efficace présuppose l'existence d'institutions économiques et politiques solides : ces deux éléments se confortent mutuellement.

La fin de la guerre froide a eu tendance à renforcer l'intérêt de la communauté internationale pour une politique systématique en faveur du développement humain, et a permis de procéder à une gamme plus étendue d'analyses et de stratégies fouillées en matière de développement. Comme je l'ai dit précédemment, un nouvel ordre mondial solide, fondé sur la liberté de l'homme, n'est possible que dans une société mondiale réorganisée où les inégalités et les injustices structurelles sont systématiquement supprimées.

Pourtant, les débuts de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement sont dès à présent peu prometteurs. Le tableau que l'on peut tirer des indicateurs macro-économiques mondiaux des derniers 18 mois est plutôt sombre. La production mondiale par habitant n'a pas changé en 1990, elle a baissé de 2 % en 1991 et on s'attend à ce qu'elle baisse encore d'un point en 1992. En général, les pays en développement, pendant deux années consécutives, ont connu une baisse sans précédent de leur revenu par habitant. Comme le Groupe des 77 n'a jamais cessé de le souligner, la

M. Diria (Tanzanie)

croissance économique dans le Sud a été entravée par l'inégalité dans les systèmes monétaires, financiers et commerciaux mondiaux et par la réduction des flux des ressources, le fardeau de la dette, les restrictions sur les transferts de technologie, le refus d'ouvrir les marchés, des termes de l'échange défavorables et la baisse des prix des produits de base en provenance du Sud.

Parmi les pays en développement, les pays africains ont été les plus durement touchés. La production totale pour la région de l'Afrique n'a augmenté que de 1,9 % en 1991, contre 3,2 % en 1990, alors que le taux moyen de croissance de la production combinée dans les pays non exportateurs de pétrole est passé de 1,7 % à 0,5 % en 1991. L'Afrique australe a en plus subi la pire sécheresse qu'elle ait connue depuis longtemps, qui représente une menace pour quelque 100 millions de personnes.

Les indicateurs économiques sombres coïncident avec l'évolution survenue après la fin de la guerre froide dans les politiques intérieures de beaucoup de pays en développement, y compris la Tanzanie. La restructuration a pour but d'accentuer le dynamisme des économies nationales en favorisant l'esprit d'entreprise et l'innovation au plan économique et la libération des forces du marché. Outre la validité et l'efficacité des politiques intervient également beaucoup dans le succès des réformes intérieures l'apport aux plans régional et mondial d'une assistance extérieure dans des domaines aussi importants que le fardeau du service de la dette, les flux de capitaux, l'accès aux marchés et le prix des produits de base.

On peut tirer plusieurs conclusions d'une analyse de l'économie mondiale, à savoir, en premier lieu, que les divisions et les rivalités économiques entraînent inévitablement des conflits politiques; et, deuxièmement, qu'il existe à l'échelle mondiale une interdépendance déséquilibrée, fondée sur des inégalités croissantes tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays, dont la solution est incompatible avec une conception étroite de politiques de pouvoir.

Il ne peut y avoir de démocratie authentique lorsque les stratégies de développement ne sont pas axées sur l'humain. Comme le rapport de la Commission South le dit bien, le développement :

M. Diria (Tanzanie)

"... est un processus qui permet aux êtres humains de réaliser leur potentiel, de développer leur confiance en soi, et de mener une vie digne et enrichissante. C'est un processus qui libère de la peur du besoin et de l'exploitation, et c'est également un processus de croissance, à la faveur duquel la société - du fait même que le développement est orienté vers l'individu - met en valeur les efforts de l'individu, grâce à l'individu et en faveur de l'individu."

Cette conception correcte du développement reprend les variables essentielles du développement humain, notamment la place centrale qu'occupe l'individu dans tout développement, la corrélation entre le développement humain et la liberté humaine, un niveau élevé d'activité économique, et une répartition équitable, aux plans aussi bien mondial qu'intérieur, des revenus et des chances de succès. En effet, des questions telles que celle de savoir comment réduire l'écart entre les pauvres et les riches ou pourquoi les marchés mondiaux ne réussissent pas à satisfaire les besoins des plus pauvres nous ramènent à la contrainte que représente le développement humain.

M. Diria (Tanzanie)

La Tanzanie a suivi avec grand intérêt les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de restructurer l'Organisation des Nations Unies. La Tanzanie estime que la réforme et la restructuration des Nations Unies, comprenant à la fois le mécanisme intergouvernemental et le Secrétariat, devraient permettre de créer une structure plus efficace sans marginaliser les intérêts des Etats Membres, et notamment ceux des pays en développement.

Comme je l'ai dit précédemment, les Nations Unies ne peuvent réussir à elles seules et doivent coopérer avec les organisations régionales, telles que le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de l'unité africaine, qui représentent les aspirations du monde en développement. Le rôle du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine ne s'applique pas uniquement au tiers monde moderne ou à l'Afrique. Le système de l'Etat moderne a toujours été caractérisé par la lutte en faveur de la liberté humaine et du développement. Cette détermination émane de deux tendances historiques : d'une part, l'hégémonie et l'exploitation par de grandes puissances; et d'autre part, l'opposition de la majorité écrasante des autres Etats petits et moyens à cette exploitation. Aucun des changements qui interviennent aujourd'hui dans le système international n'a fait disparaître ces particularités centrales d'un système étatique vieux de 400 ans. Le nombre et l'identité des hégémonies peuvent changer avec le temps, mais l'existence et la nature de la lutte, à savoir la volonté qu'un système étatique fonctionne conformément au principe de l'universalité comme de l'égalité et la justice entre les Etats, n'a pas changé.

Le sort des pays en développement montre l'importance du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine dans le cadre de cette lutte pour que règnent l'égalité et la justice dans les affaires de l'humanité. La Tanzanie estime que ces organisations régionales constituent le fondement d'une action collective pour encourager la coopération économique Sud-Sud, renforcer la démocratisation des relations internationales, et renouveler le débat démocratique et le dialogue entre les nations, notamment les négociations multilatérales, qui se trouvent actuellement dans une impasse.

La fin de la guerre froide devrait plutôt renforcer qu'ébranler notre détermination de forger un nouvel ordre mondial fondé sur la liberté, la justice, l'égalité et le développement de l'humanité en tant que famille unique. Cette approche doit être adoptée aujourd'hui, où les Etats et les

M. Diria (Tanzanie)

peuples pauvres deviennent encore plus pauvres et où les riches deviennent encore plus riches, car elle traduit la véritable signification de la démocratie à l'échelon national et mondial. De ce point de vue, il est intolérable qu'une partie quelconque de la même famille humaine ne jouisse pas des droits fondamentaux économiques, sociaux, culturels, politiques et civils élémentaires.

La famille humaine des nations doit non seulement examiner les principales causes des conflits, de l'injustice et du sous-développement, mais aussi chercher à modifier les relations sociales et transformer les structures sociales de telle sorte qu'un monde plus juste, plus égal et plus digne apparaisse. Ce nouvel ordre mondial nous attend. Il nous fait signe. C'est un ordre mondial que nous devons nous efforcer de réaliser.

M. MATTHEWS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Nous demandons au Président de bien vouloir accepter nos chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Nous l'assurons de notre plein appui et de la coopération de la délégation libérienne dans les efforts qu'il déploiera pour diriger au mieux les débats de l'Assemblée.

Nous transmettons à son illustre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir S. Shihabi de l'Arabie saoudite, notre profonde reconnaissance pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session, et nous lui souhaitons tous les succès dans ses tâches futures.

Nous nous félicitons de l'arrivée de M. Boutros Boutros-Ghali, universitaire et diplomate africain éminent, au poste de Secrétaire général des Nations Unies. Sa direction de l'Organisation, depuis le début de cette année, témoigne de la finesse de son habileté diplomatique, de sa ferme volonté et de sa largeur d'idées pour traiter des nombreux problèmes et relever les nombreux défis auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. Cet engagement exceptionnel de sa part à la cause de la paix et de la sécurité mondiales, de la justice sociale et de la prospérité économique, nous permet d'avoir toute confiance dans le fait que les Nations Unies continueront d'être l'instance appropriée pour exploiter les différentes idées propres à promouvoir le progrès de l'humanité.

M. Matthews (Libéria)

Nous nous félicitons également de l'admission aux Nations Unies des nouveaux Membres, auxquels nous tendons une main amicale en signe de bienvenue. Nous sommes sûrs que leur participation contribuera à réaliser les nobles idéaux et objectifs de l'Organisation.

La fin de l'antagonisme idéologique qui a caractérisé l'époque de la guerre froide avait fait naître l'espoir fervent que notre village mondial connaîtrait enfin une atmosphère de paix internationale, de tolérance et de bonne volonté, permettant ainsi à nos énergies de se consacrer aux innombrables problèmes du sous-développement. Malheureusement, comme dans un tableau d'apocalypse, des guerres ou des rumeurs de guerre font planer des ombres sinistres un peu partout dans notre monde. En Somalie, en Bosnie-Herzégovine, dans certaines nations ayant émergé de l'ancienne Union Soviétique, et même dans mon propre pays, le Libéria, des guerres font rage, provoquées soit par des aspirations nationalistes ou des rivalités ethniques et religieuses, soit par pure soif de puissance et de pouvoir.

Les Nations Unies réagissent certes à ces crises - bien que parfois assez tard, il est vrai - mais nous avons un besoin urgent d'une organisation qui utilise son autorité morale d'une manière plus efficace et moins sélective dès le tout début des conflits, pour éviter les tragédies humaines qui s'abattent si fréquemment sur l'humanité.

M. Matthews (Libéria)

A cet égard, la délégation du Libéria se félicite du rapport complet et lucide du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix", dans lequel il présente des mesures et des propositions spécifiques visant à favoriser, de façon plus vigoureuse et non sélective, une plus grande participation de l'Organisation des Nations Unies à la diplomatie préventive ainsi qu'à l'établissement, au maintien et à la consolidation de la paix.

Dans ce contexte, les Etats Membres les mieux nantis doivent prendre l'initiative en vue d'amener l'ONU à se montrer prête et apte à participer de façon constructive à l'intervention humanitaire dans les conflits internes, conformément aux principes directeurs présentés en annexe de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1991 et de l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies.

Nous aimerions maintenant informer les délégations de la situation qui prévaut au Libéria et des efforts que fait ce pays dans sa recherche de la paix.

Depuis le 24 décembre 1989, lorsque des forces rebelles en provenance d'un pays voisin ont pénétré au Libéria, la plus ancienne république du continent africain est en proie à un tragique conflit civil, caractérisé par la destruction, les assassinats et la folie. Dans une lutte armée pour le pouvoir, disputée à trois, où l'"ennemi" pouvait difficilement être défini, chaque faction s'est attaquée à la population civile dont les appels à l'aide ont dans une large mesure laissé le monde indifférent.

Le Libéria - phare d'espoir en Afrique en tant que pays souverain depuis 1847 - pays qui a admis et assimilé dans sa société des milliers d'autres Africains appartenant à des pays voisins et à d'autres, s'est rapidement transformé en une terre de douleur et de désolation. Cette guerre fratricide a amené près de 800 000 de nos citoyens à chercher refuge dans les pays voisins.

Après la désintégration du gouvernement et l'effondrement de l'autorité civile qui l'a suivi et afin d'éviter de nouvelles effusions de sang, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a présenté, dans un effort de médiation, un plan qui a obtenu l'appui de toutes les parties intéressées. Le plan de paix de la CEDEAO prévoyait, entre autres, le déploiement d'une force de maintien de la paix, la création du Groupe de

M. Matthews (Libéria)

surveillance du cessez-le-feu (ECOMOG), ainsi que la formation d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale incluant toutes les factions en lutte, les partis politiques et les groupes d'intérêts du pays.

En août 1990, la CEDEAO a facilité la convocation d'une conférence nationale pour permettre aux Libériens de débattre de l'avenir de leur propre pays, de former un gouvernement intérimaire et d'entreprendre les premières démarches pour la tenue d'élections libres et honnêtes sous la surveillance et la vérification de la communauté internationale. Le Front national patriotique du Libéria (FNPL), la principale faction rebelle, menée par M. Charles Taylor, n'y a pas participé, préférant, semble-t-il, la solution militaire qui ne pouvait sortir d'une guerre qui était déjà une guerre d'affaiblissement.

A la Conférence, les délégués ont travaillé dans le cadre du plan de paix qui avait été accepté par les factions en lutte comme base de médiation. D'après ce plan, aucun des dirigeants des groupes armés ne serait nommé Président provisoire et le Président provisoire ne participerait pas aux élections. La Conférence avait donc réservé au chef du FNPL le poste de Président de l'Assemblée législative, poste le plus élevé au sein du gouvernement provisoire, qui lui permettrait de se présenter à la présidence du pays lors d'élections libres et honnêtes. Le FNPL s'est également vu attribué une majorité de sièges au sein de l'Assemblée législative provisoire. Toutefois, cette ouverture n'a amené ni le FNPL ni son dirigeant à rechercher un terrain d'entente avec les autres Libériens.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, réunis en sommet extraordinaire à Bamako, en novembre 1990, ont négocié une déclaration de cessez-le-feu et lancé un appel pressant aux Libériens pour qu'ils continuent leur quête de la paix dans le cadre d'une autre conférence nationale à laquelle le FNPL participerait.

La CEDEAO a convoqué une deuxième conférence nationale à Monrovia, en mars 1991. A cette session, une délégation du FNPL a participé aux négociations d'un accord au titre duquel le pays serait gouverné dans le cadre présenté par le FNPL lui-même. L'euphorie qui a accompagné ces résultats préliminaires a été de courte durée puisque les conclusions auxquelles la Conférence est parvenue ont été rejetées sans appel par le chef du FNPL.

M. Matthews (Libéria)

Quelques mois plus tard, le FNPL indiquait à certains dirigeants de la CEDEAO qu'il n'était pas disposé à participer à un gouvernement provisoire mais qu'il était prêt par contre à négocier, dans le cadre de la CEDEAO, une autre proposition avancée par le FNPL. Le FNPL proposa d'organiser rapidement des élections qui se tiendraient dans les six mois et qui seraient précédées du cantonnement et du désarmement de tous les combattants armés.

La CEDEAO créa le Comité des Cinq dirigé par S. E. le Président Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire pour travailler avec les Libériens et nous aider à parvenir à un accord. Les négociations eurent lieu au cours de quatre séances qui permirent de parvenir à un accord maintenant connu sous le nom d'Accord de Yamoussoukro, du nom de l'endroit où se déroulèrent les pourparlers. Cet accord a reçu l'appui de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mais comment le FNPL a-t-il donné suite aux engagements? A la quinzième session de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenue à Dakar en juillet 1992, les 16 chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest sont parvenus à un consensus très clair, indiquant :

"La réunion a déterminé que la conduite dénuée de coopération du FNPL, notamment en ce qui concerne le cantonnement et le désarmement des combattants et la création d'une zone tampon le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone, continue de représenter une menace sérieuse à la paix, à la stabilité et à la sécurité de la région de l'Afrique de l'Ouest."

M. Matthews (Libéria)

L'Autorité a donc confié au commandant de l'ECOMOG le mandat d'achever la mise en oeuvre du programme figurant dans l'Accord de Yamoussoukro dans les 30 jours suivant la fin de la réunion au sommet. En outre, les dirigeants des Etats d'Afrique de l'Ouest ont décidé :

"Que, à moins que Charles Taylor et le FNPL ne respectent la mise en oeuvre dudit programme, l'Autorité imposera des sanctions globales contre Charles Taylor et les zones du Libéria contrôlées par le FNPL et contre toute autre partie qui ne respecterait pas la mise en oeuvre du programme; que tous les Etats Membres de la CEDEAO prendront toutes les mesures nécessaires pour donner plein effet à cette décision; que le Comité des Cinq, en consultation avec le Comité permanent de médiation, cherchera à obtenir l'aide du Conseil de sécurité des Nations Unies pour que les sanctions imposées soient effectives et aient force exécutoire pour tous les membres de la communauté internationale, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies."

A l'appui de la décision prise par les chefs d'Etat de la CEDEAO, la dixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est réunie en septembre 1992 à Jakarta, a affirmé, entre autres, dans ses documents finaux que :

"S'il y a des parties qui entravent encore les efforts déployés pour susciter le climat nécessaire à la tenue d'élections libres et équitables au Libéria, de sévères sanctions économiques, ainsi que l'a proposé le Sommet de la CEDEAO, seront imposées à ces parties et aux zones qu'elles contrôlent."

Elle a également

"Appelé la communauté internationale à appuyer de telles sanctions, le cas échéant, ainsi qu'à fournir l'aide nécessaire au Libéria et au Groupe d'observateurs chargé de la surveillance du cessez-le-feu de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG)."

Nous espérons que le Conseil de sécurité des Nations Unies apportera un aussi grand soutien.

Conformément à l'esprit de ses responsabilités, le Gouvernement provisoire d'unité nationale a pris plusieurs mesures en vue d'accroître la capacité du FNPL de collaborer à la mise en oeuvre des démarches qu'il a volontairement accepté d'entreprendre.

M. Matthews (Libéria)

Nous avons réussi à contribuer à sensibiliser les pays susceptibles de contribuer au financement qu'exigent la démobilisation et la réintégration des combattants. Une amnistie a été offerte pour améliorer les perspectives de réconciliation. Nous avons obtenu des vivres pour le FNPL afin d'aider à alléger les difficultés inhérentes au cantonnement de ses troupes, qui, actuellement, selon les mots de son dirigeant, "vivent de la terre". Pour susciter la confiance du FNPL en ce qui concerne les futures élections, nous lui avons offert la présidence et la majorité des sièges de la Commission des élections. Nous avons pris cette décision même si le parti politique qu'il forme présentement ne constitue qu'un des groupes qui participeront aux élections avec au moins six autres partis.

Il faut rappeler que M. Amos Sawyer, Président du Gouvernement provisoire d'unité nationale, ne sera pas candidat à ces élections et que les avantages propres à cette fonction ne comptent donc pas dans ce cas. De plus, M. Sawyer a annoncé que, pour permettre l'unification du pays, il était prêt, si M. Taylor acceptait que ses forces soient cantonnées et désarmées et s'il renonçait à exiger une présidence factice dans la zone qu'il contrôle, à démissionner en faveur d'un autre Libérien acceptable aux deux parties, qui garderait le pays uni au cours des derniers mois précédant les élections.

Nous, le peuple libérien, savons ce que nous voulons. Nous voulons que la guerre cesse. Nous voulons un pays uni. Nous voulons des élections libres et équitables. Si nous reconnaissons qu'il existe certains problèmes profondément enracinés, qui assombrissent encore la méfiance et une éprouvante circonspection, nos difficultés sont aggravées par l'influence que des facteurs et des forces externes exercent sur le FNPL. Cela ne signifie pas que les Libériens ne sont pas foncièrement responsables du chaos qu'ils ont apporté à leur pays, mais il importe que la communauté internationale comprenne et évalue correctement les phénomènes qui tendent à rendre la paix insaisissable au Libéria.

La crise libérienne a été planifiée à l'étranger. Beaucoup d'insurgés ont été entraînés en dehors du pays. Ceux qui ont initialement fourni l'entraînement, les armes et les ressources financières ont tenté de nous expliquer leurs motivations en invoquant des arguments fallacieux, notamment leur devoir révolutionnaire envers leurs frères africains opprimés. Nous devons aussi nous rappeler que les insurgés ont traversé une frontière

M. Matthews (Libéria)

internationalement reconnue et qu'ils semblent toujours disposer de la collaboration et de l'appui de certains de nos prétendus peuples frères. Nous n'oublions pas que, alors que le FNPL progressait, le pays a été pillé systématiquement, des capitaux fixes - allant des engins de terrassement aux centrales électriques, des ordinateurs aux automobiles - ont même été sortis du Libéria, le plus souvent par la route même que les insurgés avaient empruntée.

Nous savons également que quelques sociétés multinationales, dont certaines ont investi dans le pays, ont apporté une aide matérielle et financière au FNPL, dans l'intention de favoriser ses progrès. Il y en a d'autres qui, partant de l'hypothèse d'une victoire imminente du FNPL, ont fourni une aide analogue pour s'assurer de privilèges dans les secteurs du caoutchouc naturel, du minéral de fer et des ressources forestières. Nous savons que certaines de ces sociétés étrangères s'estiment trop liées pour pouvoir se désengager maintenant et qu'elles s'efforcent d'obtenir l'appui ou l'accord de leur pays sur ce qui se passe au Libéria.

Nous, les Libériens, sommes préoccupés par les causes sous-jacentes de notre dilemme actuel. Nous ne voulons pas voir notre pays suivre la voie qu'ont empruntée de nombreux petits pays que des questions de butin de guerre ont entraînés dans un conflit civil prolongé. Le Libéria ne doit pas être détruit dans une quête d'avantages économiques. Il n'y a pas de raison d'opposer des Libériens les uns aux autres dans une partie vouée à des résultats nuls et de transformer le pays en charnier.

M. Matthews (Libéria)

Il est vrai que nous vivons dans un monde interdépendant et nous admettons donc le fait que des fins ou des objectifs économiques puissent être poursuivis dans notre pays. Toutefois, l'absurdité des voies et moyens utilisés nous consterne. Il n'est pas nécessaire de faire régner le désordre, le carnage et la confusion pour atteindre des résultats que l'on peut obtenir de manière organisée, civilisée et équitable.

Etant donné que nous, Libériens, souhaitons reconstruire nos vies - l'avenir étant tout ce qui nous reste - nous affirmons ici et maintenant que tous les signes de bon voisinage que nous manifestons déjà sont sincères et réels et que nous continuerons à en faire une politique nationale durable. De même, les groupes sociaux qui, par erreur de jugement, ont pris des décisions qu'ils regrettent, devraient à l'avenir pouvoir participer à des discussions ouvertes, avec l'intention de devenir des partenaires réels au progrès avec le peuple libérien.

L'intransigeance et l'attitude négative du FNPL a provoqué l'émergence d'une quatrième force, le Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria (ULIMO), qui se présente comme un groupe de réfugiés libériens qui cherchent à rentrer chez eux. Son objectif premier est, disent-ils, de contraindre le FNPL à adhérer à l'Accord de Yamoussoukro. L'ULIMO s'est récemment attaqué aux forces du FNPL et, grâce à une progression rapide, s'est récemment emparé de plusieurs positions qui, jusqu'à présent, étaient sous le contrôle du FNPL.

Nous, le Gouvernement provisoire, nous poursuivrons nos efforts en vue de négocier un cessez-le-feu entre les forces belligérantes. Il y a nécessité urgente d'empêcher l'escalade qu'entraînerait la participation prévisible des autres forces qui sont restées cantonnées depuis plus d'un an, attendant le retranchement du FNPL pour pouvoir entamer enfin un processus de désarmement généralisé.

Sous la protection offerte par l'ECOMOG, le Gouvernement provisoire d'unité nationale a réussi à rétablir un niveau acceptable d'administration civile. Nous sommes heureux de pouvoir dire que, depuis l'année dernière, les écoles ont pu rouvrir et que des activités bancaires, marchandes, commerciales et autres ont repris. Les résidents peuvent maintenant bénéficier de services sociaux de base, dans les limites de nos ressources. Nous souhaitons faire

M. Matthews (Libéria)

remarquer que, malgré la situation d'urgence, nous avons pu fonctionner dans le respect de la primauté du droit avec un gouvernement constitutionnel qui respecte les droits de l'homme. Nous sommes fiers du fait que le peuple libérien ait démontré un esprit de coopération et la ténacité et la volonté de réorganiser nos vies, malgré les énormes difficultés.

Monrovia qui, avant la guerre, avait une population de moins de 500 000 habitants, compte maintenant 1,2 million d'habitants, car des centaines de milliers de nos citoyens continuent de chercher refuge dans la sécurité relative et le caractère plus au moins normal de la vie dans la capitale. Cette migration de masse pèse lourdement sur les maigres ressources du Gouvernement, compte tenu du fait que les principales sources de revenu sont sous le contrôle du FNPL. Dans ces conditions, un besoin d'assistance humanitaire continue existe toujours dans le pays.

Parallèlement aux efforts visant à rétablir la paix au Libéria et à garantir des conditions appropriées pour la tenue d'élections libres et justes, le Libéria et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont invité les Nations Unies à participer au processus électoral. Le Secrétaire général a déjà envoyé des consultants au Libéria pour évaluer la disponibilité des données démographiques et la situation en matière de circonscriptions électorales, ainsi que pour fournir un appui à la Commission électorale.

Nous souhaitons dire aux Etats Membres des Nations Unies notre reconnaissance pour toutes résolutions adoptées par l'Assemblée générale pour répondre aux besoins humanitaires vitaux et autres besoins du Libéria depuis le début des affrontements civils. Nous souhaitons remercier tous les pays, et particulièrement les Etats-Unis, le Japon, la Communauté européenne, les pays nordiques et d'autres, qui ont apporté des contributions très importantes en réponse aux appels lancés par le Secrétaire général, tant pour le programme d'urgence des Nations Unies au Libéria que pour l'aide aux pays voisins qui abritent des réfugiés libériens.

Nous exprimons également notre gratitude au système des Nations Unies et à toutes les organisations non gouvernementales et privées de volontaires qui ont continué à fournir une aide à notre population. Nous espérons pouvoir

M. Matthews (Libéria)

continuer à compter sur la sympathie et le soutien de la communauté internationale pour appuyer le Libéria alors qu'il traverse la période la plus difficile de son histoire.

L'initiative de médiation prise à point nommé par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest dans le conflit au Libéria est une réponse louable de la sous-région à un problème sous-régional, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette initiative mérite l'encouragement et l'appui de la communauté internationale. Par conséquent, nous demandons aux Nations Unies d'appuyer activement les efforts de la CEDEAO en mobilisant le soutien financier et autres nécessaires pour résoudre la crise au Libéria, qui continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité régionales.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Libéria, nous souhaitons une fois encore dire notre sincère gratitude à tous les Etats membres de la CEDEAO, et notamment aux Gouvernements et aux peuples du Nigéria, du Ghana, du Sénégal, de la Guinée, de la Sierra Leone, de la Gambie et du Mali, qui participent au Groupe de surveillance de la CEDEAO. Nous les remercions tous pour les nombreux sacrifices qu'ils consentent pour le rétablissement de la paix au Libéria.

Bien que préoccupés par des considérations internes, nous aimerions évoquer ici certaines des positions que nous maintenons avec fermeté à l'égard de quelques-unes des questions inscrites à l'ordre du jour international.

La situation pénible et tragique de la Somalie est pour le peuple libérien un sinistre rappel de ce que sont les conflits ethniques, les destructions insensées de vies et de biens matériels, le grave problème des réfugiés et la désintégration d'un pays, maux dont nous avons nous-mêmes souffert. Les conditions humaines abominables que subit le peuple somali font qu'il mérite un traitement égal - pour le moins - à celui qui est prodigué à tout autre pays connaissant un conflit civil. Voilà pourquoi nous avons applaudi la récente initiative du Secrétaire général pour mobiliser la conscience de la communauté internationale face au sort que subit la Somalie. Nous nous félicitons également du rôle actif qu'il joue pour résoudre le conflit.

M. Matthews (Libéria)

En ce qui concerne l'évolution de la situation en Afrique du Sud, le Gouvernement du Libéria observe avec une grande inquiétude la violence sectaire épouvantable qui a cours dans ce pays. Compte tenu des mesures positives prises par le Gouvernement sud-africain, sous la pression internationale, pour mettre fin à l'apartheid, il est très affligeant de recevoir des indications selon lesquelles ce gouvernement a apparemment été en collusion avec des dirigeants nommés des homelands afin de déchaîner la violence non provoquée et le meurtre contre des civils sans défense qui prenaient part à une manifestation légitime de protestation. De telles actions ne peuvent que compromettre les acquis obtenus par tous les Sud-Africains.

Nous prions donc instamment les autorités sud-africaines de prendre des mesures rapides pour mettre un terme à la violence dans les cités noires et exclure des unités de sécurité ceux qui seront reconnus coupables des atrocités commises récemment. Ma délégation est encouragée par les rapports selon lesquels le dirigeant de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, et le Président de Klerk ont repris les négociations sur l'avenir politique du pays. Nous lançons toutefois un appel au chef Gatsha Buthelezi, de l'Inkatha Freedom Movement, pour qu'il s'associe à ses compatriotes dans les négociations sur la création d'une société non raciale et démocratique.

L'histoire de la Bosnie-Herzégovine est une suite ininterrompue de souffrances, de destructions et de morts. Il est fortement à craindre que si la situation n'est pas réglée de toute urgence, le monde ne se trouve entraîné dans un effort majeur visant à empêcher l'élimination d'un groupe national en vertu de l'odieuse politique de "purification ethnique". Le Libéria déplore cette pratique inhumaine et demande que l'on prenne des mesures contraignantes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, le Libéria se félicite des efforts renouvelés des parties à la crise et d'autres parties pour faire avancer le processus de paix. Nous continuons de croire que seul un règlement négocié dans le cadre des dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité peut mener à une paix juste et durable dans cette région troublée.

M. Matthews (Libéria)

L'une des éternelles questions dont l'Assemblée est saisie est la nécessité de réduire la pauvreté et le sous-développement qui affectent les pays en développement. Le fardeau croissant de la dette, le déclin dans le prix des produits de base et le protectionnisme croissant figurent parmi les facteurs qui contribuent à la stagnation économique dans de nombreux pays en développement. Mon gouvernement est donc préoccupé par le retard à conclure les négociations commerciales de l'Uruguay Round. Nous osons espérer que ces négociations s'achèveront avant la fin de 1992, comme prévu.

C'est en tenant compte de ces tendances économiques inquiétantes que la quarante-sixième session de l'Assemblée générale a adopté un nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le Libéria demande à la communauté internationale d'appuyer inconditionnellement cet ordre du jour, afin de porter secours aux pays africains.

Une autre tâche importante de la présente session de l'Assemblée générale consiste à suivre les décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro au mois de juin 1992. La décision prise par la plupart des pays de signer les Conventions sur le changement climatique et sur la diversité biologique, ainsi que l'adoption d'un programme général pour un développement durable, Programme Action 21, ont confirmé que l'on prenait conscience de la relation fondamentale qui existe entre le développement et l'environnement. Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, Action 21 représente la pièce maîtresse de la coopération internationale et des activités de coordination au sein du système des Nations Unies pour les années à venir. Le Libéria espère donc sincèrement qu'à la présente session, l'Assemblée générale prendra des mesures nécessaires pour garantir l'application intégrale de la décision historique qui a été prise.

Le rythme rapide du changement et le rétrécissement de notre planète dû aux moyens de communication et aux déplacements plus rapides se sont combinés pour rendre plus réelle l'interdépendance des nations. Le Libéria réaffirme son attachement aux principes des Nations Unies, qui ont eu des effets bénéfiques sur l'humanité, et sa foi inébranlable en eux. A l'instar de ceux

M. Matthews (Libéria)

dont la vision a mené à la naissance de l'Organisation à un moment de grands bouleversements et de graves défis, nous devons tous tirer le meilleur de nous-mêmes pour nous assurer que nous léguerons à la postérité un monde libéré de la guerre et des désastreuses conséquences qu'elle entraîne.

Pour atteindre cet objectif, nous devons bannir de nos esprits toutes formes de méfiance, de soupçons, de craintes et de préjugés, qui, plus souvent qu'à leur tour, définissent notre comportement dans les affaires nationales et internationales. Si nous trouvons le courage et la volonté de faire face honnêtement aux nouvelles réalités de l'ère de l'après-guerre froide, nous augmenterons alors les chances de parvenir à un climat international stable dans lequel les Nations Unies pourront promouvoir le progrès social et le développement tout en maintenant la paix.

M. BRAGANÇA (Sao Tomé-et-Principe) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Au nom de la délégation de Sao Tomé-et-Principe, je tiens à féliciter le Président de son élection unanime à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Son élection est incontestablement un hommage rendu à son pays et la reconnaissance de ses qualités de diplomate.

Je saisis cette occasion pour exprimer nos remerciements à son prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé les travaux de la quarante-sixième session.

Nous tenons à réaffirmer au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, la confiance que nous plaçons en lui et notre admiration pour les qualités de leadership dont il fait preuve devant les défis auxquels fait face l'Organisation en cette période cruciale de son histoire.

Nous adressons nos salutations aux nouveaux Membres de l'Organisation. Leur admission est une confirmation de la vocation universaliste de l'Organisation des Nations Unies, à une époque où son action se fait sentir partout dans le monde.

M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

La fin de la guerre froide a ouvert la perspective d'une ère nouvelle de relations internationales fondées sur le respect du droit international et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, mais aussi sur la recherche de solutions aux problèmes graves et complexes qui figurent à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Notre espoir d'un monde meilleur, contrarié pendant si longtemps par le manichéisme étriqué du conflit Est-Ouest, se reflète dans le désir exprimé par tous de créer un nouvel ordre mondial reposant sur le respect des droits légitimes des peuples, une paix durable, une meilleure répartition des ressources mondiales et une solidarité active entre les peuples riches et pauvres de notre planète, et d'y parvenir avec l'aide de l'ONU.

S'il est certain, aujourd'hui, que d'importantes mesures sont prises pour répondre à ces aspirations, il n'en reste pas moins que la définition des priorités, la décision des moyens, l'allocation des ressources nécessaires et, dans certains cas, les solutions choisies sont autant d'aspects qui datent de l'ancien ordre et se fondent sur une approche sélective qui ne répond pas toujours aux nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies. Même s'il serait utopique d'espérer une solution immédiate à ces problèmes complexes et difficiles, notamment à ceux qui résultent des profondes inégalités existant entre le Nord et le Sud, l'absence de mesures concrètes et de progrès sérieux dans ce sens n'en reste pas moins préoccupante.

On ne saurait admettre, en ce siècle qui a vu tant de conquêtes de l'homme, que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent de vivre dans des conditions qui portent atteinte à la dignité humaine.

Que des peuples entiers soient privés, en violation flagrante des décisions du Conseil de sécurité, de leurs droits fondamentaux par les forces de régimes d'occupation est tout à fait déplacé surtout si l'on considère que l'Organisation des Nations Unies a déjà, dans certains cas, mobilisé la volonté collective de ses États Membres ainsi que les mécanismes prévus dans la Charte pour assurer le respect du droit international. Cette libération du joug de l'opresseur, qui assujettit des nations entières et donne lieu dans diverses parties du monde à des actes de barbarie suicidaires est un défi que nous devons relever de toute urgence avec détermination. Que l'avenir des

M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

générations futures sur la planète soit menacé par l'exploitation irresponsable et aveugle de ressources limitées au nom d'intérêts à court terme est révélateur d'un individualisme qui ne saurait nous laisser indifférents.

Voilà pourquoi nous aimerions associer la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe aux pays qui, du haut de cette tribune, ont condamné la violence qui menace les initiatives destinées à trouver en Afrique du Sud une solution pacifique et négociée dans le contexte de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, voie choisie par la majorité noire pour une transition pacifique vers l'exercice du pouvoir.

C'est pourquoi aussi nous rendons hommage au peuple angolais pour la maturité dont il a fait preuve tout au long du processus électoral. La République d'Angola va pouvoir aussi de se consacrer, dans un climat de paix et de réconciliation nationale, à l'énorme tâche de reconstruction du pays.

Nous ne pouvons que regretter que des problèmes de dernière minute aient empêché la signature prévue des accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO. Nous assurons le peuple mozambicain de notre solidarité et encourageons les parties en cause à persévérer sur la voie d'une solution pacifique avec tout le sérieux et le dévouement qu'exige la situation.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les négociations sur le Moyen-Orient en espérant qu'elles déboucheront sur la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien et sur une solution aux conflits territoriaux qui opposent les peuples de la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons aussi que le référendum d'autodétermination au Sahara occidental permettra au peuple de ce territoire de décider de prendre son destin.

C'est pourquoi nous déplorons que le peuple du Timor oriental ait été réduit au silence et que les massacres dont il est victime ne suffisent pas à prouver que son droit légitime à l'autodétermination a été réprimé par la force d'une occupation qui est à tous égards contraire aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous voulons croire que la récente rencontre qui, sous les auspices du Secrétaire général, a eu lieu entre les ministres des

M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

affaires étrangères du Portugal - Puissance administrante - et d'Indonésie débouchera sur un véritable processus authentique de négociation visant à trouver à la question une solution pacifique qui mette fin aux souffrances du peuple du Timor oriental. Il nous paraît essentiel qu'en temps opportun des représentants du peuple du Timor oriental participent au processus de négociation.

Parallèlement, nous ne pouvons que dénoncer et condamner fermement les responsables des souffrances gratuites et de la misère humaine dont sont victimes les peuples de Somalie, du Libéria et de Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que toute entrave à l'application des décisions du Sommet de Rio de Janeiro finira par compromettre notre destinée commune.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies doit plus que jamais jouer un rôle fondamental en définissant le nouvel ordre international en gestation; en assumant la responsabilité, dans l'esprit de la Charte et avec la participation de tous ses Membres, de transformer nos aspirations collectives en entreprises communes qui mobiliseront nos énergies et nos ressources et qui maximiseront la capacité de chaque Etat Membre d'apporter sa pierre à l'édifice. Ainsi notre admiration et nos encouragements vont au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui s'efforce de restructurer le Secrétariat et encourage les initiatives dans divers domaines d'activité de l'Organisation.

Il est essentiel qu'à l'Organisation le processus de prise des décisions soit conforme aux principes démocratiques qui nous sont si chers, et que les organes et les mécanismes qui encouragent le progrès économique et social soient améliorés afin qu'il soit possible de relever les grands défis qui se posent à l'humanité en cette fin de siècle.

Le dynamisme, le souffle et le consensus qu'inspirent les activités de l'Organisation dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix doivent nous conduire à accorder une attention toute particulière à la restructuration du secteur économique et social pour maximiser la rentabilité de l'intervention des diverses institutions du système - un effort dans ce sens aurait déjà été entrepris, selon le rapport du Secrétaire général.

L'instauration d'un nouvel ordre international plus juste et plus durable, semble supposer qu'à l'échelon national on relève ce double défi de notre temps : démocratisation et développement.

M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

Hormis le choix du modèle le mieux adapté aux réalités historiques et socioculturelles de chaque pays, il apparaît clairement aujourd'hui que la création d'institutions encourageant la participation de chacun à la gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme fondamentaux, y compris le choix libre et régulier de leurs dirigeants, est aujourd'hui la condition de tout développement durable. Il est évident également que, étant donné le degré élevé de dépendance de ce qu'on appelle les pays du tiers monde vis-à-vis du monde extérieur, aucun développement n'est possible sans une modification des termes inégaux de l'échange qui condamnent l'effort immense déployé par tant d'individus aux caprices du libre marché dans le cadre duquel les décisions sont prises sans leur consentement.

Victimes impuissantes des impondérables de l'économie mondiale, dans laquelle elles ne jouent qu'un rôle marginal, les nations du tiers monde ne seront jamais en mesure de relever le défi du développement tant que des mécanismes plus justes et mieux adaptés n'auront pas été mis en place dans les relations économiques internationales afin de modifier les modalités de la participation de ces nations au processus des échanges mondiaux. Pour un nombre croissant de ces pays - les pays les moins avancés - la solidarité internationale doit s'appuyer sur une coopération mieux adaptée à leurs exigences et aux besoins spécifiques de chacun.

A Sao Tomé-et-Principe, nous sommes prêts et résolus à relever ce double défi. Face à la nécessité de sortir de l'état de léthargie dans lequel a été plongé notre pays, des forces politiques à Sao Tomé se sont engagées sur la voie d'une transformation qui a conduit à l'instauration d'un Etat démocratique, grâce à un processus dont la caractéristique principale est le dialogue, la tolérance, la réalisation du consensus et le respect de la diversité des points de vue.

L'aspect politique de cette entreprise a trouvé un terrain fertile pour les raisons que je viens de mentionner et parce que cela correspond à l'aspiration de la population à un avenir dans lequel ses droits fondamentaux et ses intérêts seraient dûment sauvegardés. J'observe, toutefois, que des contraintes majeures d'ordre économique et financier, la chute brutale du

M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

niveau de vie et l'impossibilité de venir à bout de nos profondes préoccupations feront à coup sûr peser une menace sur le nouveau régime démocratique, avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

Le dilemme créé par une crise insoutenable à tous égards et par la mise en oeuvre de principes démocratiques démontre clairement que les appels incessants en faveur de la démocratisation de pays en développement ne dépasseront jamais le stade de l'utopie s'ils ne sont pas étayés par une nouvelle vision internationale ouverte à une solution réaliste du problème de la dette, à un changement favorable des termes de l'échange et à un transfert progressif de technologies vers les pays producteurs de matières premières, ce qui leur donnerait la possibilité de les transformer à leur propre avantage.

Rares sont les moments dans l'histoire commune de l'humanité où, comme aujourd'hui, l'architecture politique, économique, de défense et de sécurité de la planète connaît des changements aussi profonds et révélateurs. La diversité, la complexité et, surtout, le caractère imprévisible de ces changements doit être pour nous l'occasion de prendre des mesures destinées à corriger les déséquilibres et les injustices créés par un ordre qui, à notre avis, se désintègre progressivement devant nous. Car nous sommes tous conscients de la non-viabilité d'un monde dont le choc des contrastes et les profondes inégalités constituent des facteurs évidents d'instabilité et de révolte.

Aussi croyons-nous que seul un effort international de convergence intelligente nous permettra de trouver les réponses susceptibles de satisfaire les intérêts légitimes des peuples du monde entier : une tâche dans laquelle les Nations Unies auront un rôle clef à jouer, un rôle qu'elles peuvent assumer, comme elles l'ont déjà prouvé, grâce une intervention qui est de plus en plus prestigieuse parce qu'elle est pragmatique et efficace et qu'elle concerne les régions les plus variées du monde.

En dépit de la résurgence d'une intolérance politique, religieuse et ethnique, qui bien trop souvent a entraîné une extension des zones d'instabilité, et de la persistance de graves causes d'inégalité dans la coopération entre nations - et de l'inégalité qui en découle pour les conditions de vie des populations intéressées - il est juste de dire que nous

M. Bragança (Sao Tomé-et-Principe)

avons fait un grand pas en avant. Les plus sceptiques d'entre nous diront qu'un pas est peu de chose sur le long chemin qui s'ouvre devant nous, mais nous gardons l'espoir que, ensemble, libérés d'un égocentrisme exacerbé et futile, nous pourrons progresser sur la voie difficile où nous sommes irrémédiablement engagés.

Les lendemains immédiats ne chanteront peut-être pas beaucoup, mais l'avenir appartient au monde.

La séance est levée à 18 h 30.